

Fédération
des CPAS



Mesure anthropométrique
de l'Homme le plus
pauvre de Wallonie

Ricardo Cherenti
2010

Le Service Insertion professionnelle est soutenu par



RÉGION WALLONNE

REMERCIEMENTS

- Trang Phan pour le travail de secrétariat
- Sandrine Xhaufaire pour la recherche de données statistiques, sa relecture et ses commentaires
- Christophe Ernotte pour sa relecture et ses commentaires

Cette publication est disponible et téléchargeable sur notre site, à l'adresse www.uvcw.be/cpas.

Pour citer cette étude

R. Cherenti, *Mesure anthropométrique de l'Homme le plus pauvre de Wallonie*, Fédération des CPAS, UVCW, janvier 2010

Contactez l'auteur: rch@uvcw.be

*"La richesse est toujours préférable à la pauvreté
... ne serait-ce que pour des raisons financières"*

W. Allen

1. INTRODUCTION

Lorsque l'on parle de "pauvreté", généralement on parle en fait de pauvreté financière définie par un seuil en-dessous duquel les personnes sont "officiellement" considérées comme pauvres. En Belgique, ce seuil est situé à 60 % du revenu médian (en 2009, il est de 878 euros net par mois pour une personne isolée). Le calcul est simple: si vous êtes isolé et que vous avez moins de 878 euros, vous êtes considéré comme étant en "risque de pauvreté", et de manière plus rapide on dira souvent que vous êtes pauvre. Sinon, vous n'êtes pas pauvre.

Bien entendu, on s'en rend très vite compte ce seuil ne définit pas à lui seul toute la complexité sociale comprise dans la notion de "pauvreté". Et à côté de la pauvreté financière, il faut comprendre qu'il existe beaucoup d'autres types de pauvreté qui méritent d'être pris en considération. En fonction de ces différents critères, la définition change et la réalité sociale appréhendée également.

Prenons un exemple: G. Simmel définit le pauvre comme suit¹: "*Est pauvre celui dont les moyens ne suffisent pas aux fins qu'il poursuit*". Cette définition est relativement proche de la notion de "capabilité" d'A. Sen qui a servi de base aux travaux du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) sur la création d'indices de développement humain.

La pauvreté ainsi définie par G. Simmel ne représente certainement pas uniquement un facteur financier (même si l'aspect financier doit bien entendu être pris en considération), mais différents aspects. La pauvreté est "multidimensionnelle" et les différentes facettes de la pauvreté sont à l'origine des différentes images et représentations que nous avons chacun de la pauvreté.

Ainsi, certains mettront probablement l'accent sur l'aspect financier pour donner une image de la pauvreté, d'autres seront davantage attentifs à la présentation de la personne (présentation physique, état de santé, etc.), d'autres encore au type de logement qu'ont les personnes, comment se soignent les personnes, ce que les personnes peuvent manger, etc.

Pour G. Simmel en tout cas, la pauvreté se juge dans la relation que l'on a aux autres, dans l'interrelation. C'est pourquoi la pauvreté est un problème qui concerne toute la société et c'est pourquoi la pauvreté est aussi une dimension subjective et plurielle.

Inévitablement, l'image que l'on se fait dépendra également de la situation sociale à partir de laquelle on observe le monde. Donnons un exemple: il y a quelques années de cela, M. Vanesse et M. Vandemeulebroucke ont sorti un livre² dans lequel ils s'entretenaient avec différentes personnalités issues de mondes différents. On pouvait facilement se rendre compte que l'image que chacun avait de la "richesse" ou, à l'inverse, de la "pauvreté" variait très fort en fonction de leur situation sociale présente ou passée. Ainsi, on pouvait voir à l'époque (1996) un fils de banquier estimer que le seuil de pauvreté se situait à 1 500 euros³.

Donnons un autre exemple: lorsque l'on demande aux bénéficiaires d'un revenu d'intégration ou d'une aide sociale comment ils se voient eux-mêmes⁴ et quel regard ils portent sur leur situation; à une exception près, assez étrangement, ils ne se considèrent jamais comme pauvres, bien qu'ils

¹ G. Simmel, *Le pauvre*, Allia, 2009.

² M. Vandemeulebroucke, M. Vanesse, *Parole d'argent. Les riches en Belgique, enquêtes & témoignages*, Luc Pire, 1996.

³ Au prix de 2009, ce montant estimé par le fils de banquier serait de ± 1 950 €, alors que le seuil de pauvreté est en réalité de 878 €.

⁴ R. Cherenti, *Le panier de la ménagère ... pauvre*, 2008.

soient bien en-deçà du seuil de pauvreté. L'exception qu'ils évoquent étant saisonnière. En hiver, ils se sentent pauvres, dans les autres cas, ils estiment qu'il y a "pire" qu'eux (et "pire" c'est p. ex. les SDF).

Nous avons tous notre propre représentation de ce qu'est la pauvreté ou de ce qu'est un pauvre. C'est une image construite à partir de notre subjectivité.

Il nous a semblé intéressant, dans le cadre de cette étude, de rejeter ces différentes images pour tenter, par les statistiques officielles⁵, d'en construire une qui s'approcherait d'une "moyenne" de l'Homme pauvre. Non pas tant pour le définir mais plutôt pour le visualiser et se rendre compte que, très souvent, l'image que l'on se fabrique ne correspond pas du tout à la réalité prise dans son ensemble.

L'objectif étant finalement de tenter d'obtenir une meilleure connaissance du phénomène de pauvreté par ses différentes facettes en cherchant à éviter la stigmatisation qu'apporte trop souvent la focalisation sur une seule de ces facettes et trop souvent analysée sous son aspect le plus extrême.

Cette visualisation doit nous faire prendre conscience des difficultés qu'endurent les plus pauvres dans notre société, et ainsi nous amener à relativiser les images rapides que nous avons tous inévitablement.

En outre, comprendre la pauvreté est un moyen d'actions pour lutter efficacement contre. Et c'est également un de nos objectifs. Nous nous inscrivons ainsi parfaitement dans "2010, année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion".

De facto, les CPAS sont partie prenante de cette politique européenne car ils représentent les derniers remparts contre l'exclusion. La politique des CPAS est essentielle. Elle doit être pertinente, adaptée aux besoins de la population. Pour cela, il faut connaître le public. Ces statistiques vont nous permettre de dresser un "nouveau" profil de la pauvreté. Une autre image et peut-être une autre approche pour chercher à la combattre.

⁵ Ce qui est une limite considérable car la Belgique est relativement pauvre en statistiques.

2. METHODE

La méthode est très simple, elle consiste en un recueil des statistiques actuellement disponibles⁶ sur différentes facettes de la pauvreté.

Nous avons choisi, pour chacune de ces données statistiques, d'en tirer à chaque fois le profil moyen que nous présenterons en titre. Ce titre étant par la suite expliqué ou nuancé dans le chapitre.

Prendre la moyenne veut bien dire que nous ne présentons pas les cas extrêmes, mais ceux qui sont, en moyenne, les plus représentés dans les statistiques en notre possession.

Il est évident que la personne que vous croisez de temps en temps aux abords de la gare et qui a passé la nuit couchée sur un carton et qui ne s'est plus lavée de longue date est certainement plus pauvre que cette "moyenne" que nous présentons ici. Mais cette "moyenne" aura le mérite de nous éloigner des clichés et de nous faire prendre conscience que la pauvreté touche bien plus de personnes qu'on ne l'imagine de prime abord et que celle-ci n'est pas nécessairement visible directement.

Il faut en outre prendre conscience qu'il y a bien souvent une honte à admettre une situation de pauvreté. Il est dès lors courant de voir celle-ci cachée, rendant par ce fait encore plus difficile son appréhension et rendant ainsi son image perceptible uniquement dans les cas extrêmes. On est alors loin de la moyenne et on se rapproche des caricatures. La pauvreté, c'est autre chose que ce à quoi on la réduit trop souvent.

Regrettons également que notre vocabulaire soit lui-même assez pauvre pour parler de la pauvreté, ou plutôt **des** pauvretés. En effet, dès lors qu'une personne est sous le seuil de pauvreté, on la dit pauvre... et que cette personne soit sans ressources et complètement démunie ou juste à la limite du seuil, elle est de la même manière appelée "pauvre". Cela ne permet pas la nuance qui serait pourtant nécessaire. Nous ne pouvons que le regretter car le manque de nuance entraîne un manque de compréhension.

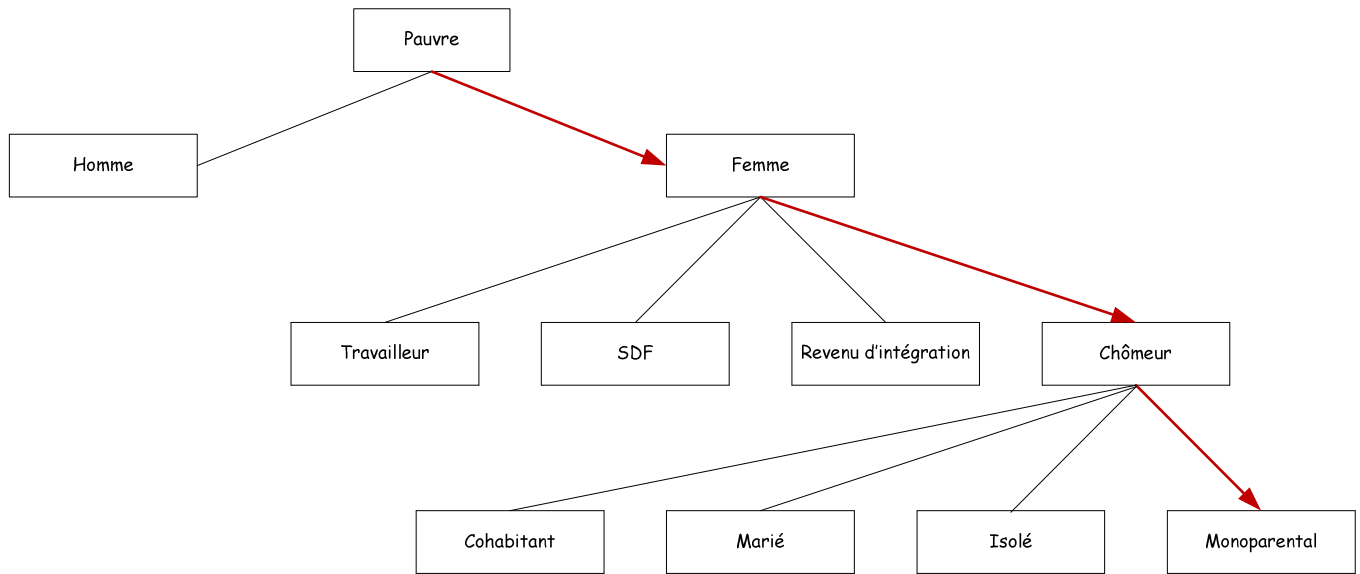
Lorsque cela est possible, les chiffres que nous exposons sont ceux qui représentent la Région wallonne. Dans certains cas cependant, faute de chiffres régionaux, nous avons dû prendre des chiffres relatifs à la population belge. Ajoutons à cela qu'à titre exemplatif, il nous est apparu intéressant, lorsqu'aucun chiffre n'existait pour la Belgique, d'aller chercher des chiffres français ou d'autres pays européens. Dans ce cas précis, bien évidemment, une note en avertira le lecteur.

Finalement, à titre comparatif, lorsque cela s'avérait possible, nous avons mis en parallèle les chiffres régionaux avec d'autres types d'espaces géographiques (autres régions, Belgique ou Europe).

Dans la mesure du possible, les statistiques choisies construisent une "arborescence". Ainsi, partant de la pauvreté en général, nous prenons la catégorie de la pauvreté par genre en nous posant la question de savoir quel est le genre où la pauvreté est la plus représentée en moyenne? Puis, nous nous focalisons sur cette pauvreté de genre pour en sortir les caractéristiques de la pauvreté par type de ménage, par situation familiale, etc. L'idée étant, au final, d'affiner notre image de la pauvreté.

⁶ L'accessibilité des données statistiques étant une sérieuse limite, comme nous l'avons indiqué en introduction.

Illustrons cela:



Comment a-t-on procédé? La moyenne de la pauvreté des femmes étant supérieure à celle des hommes, c'est cette branche de l'arborescence que nous avons choisi de suivre.

Ensuite, parmi les femmes pauvres, ce sont en moyenne les chômeuses qui sont les plus représentées et c'est dès lors ce côté de l'arborescence que nous avons suivi.

Parmi celles-ci, ce sont les familles monoparentales qui "offrent" un risque de pauvreté le plus élevé. C'est donc dans cette direction que nous avons poursuivi la recherche. Et ainsi de suite.

3. QU'EST-CE QUE LA PAUVRETÉ?

En Belgique, comme partout dans l'Union européenne, la base du calcul de la pauvreté est celle du seuil du risque de pauvreté relative. Voyons brièvement ce que cela veut dire.

Pourquoi parler de "risque de pauvreté" plutôt que de pauvreté? Parce qu'un des effets des seuils est l'automatisme, c'est-à-dire que dès que l'on se retrouve en-dessous on est considéré comme pauvre. Inversement, lorsqu'on se situe à un centième au-dessus du seuil, on n'est pas pauvre. Il se peut que statistiquement votre revenu mensuel soit inférieur au seuil de pauvreté mais que vous ayez par ailleurs d'autres ressources (p. ex. un patrimoine relativement important, des avantages en nature comme un logement gratuit ou la possibilité de se nourrir gratuitement, etc.). Ces données n'apparaissent pas dans la statistique liée au revenu mais pourtant ont une importance dans la perception de la pauvreté. Raison pour laquelle on parle de "risque de pauvreté".

Comment en arrive-t-on à calculer ce risque? Depuis le Sommet de Laeken en 2000, l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne a choisi de calculer ce risque par un effet de seuil. Celui-ci représente les 60 % du revenu médian⁷ calculé sur base d'un échantillon de la population. Pour la Belgique, l'enquête est organisée par la Direction générale statistique et information économique du SPF Economie, Classes moyennes et Energie sur base d'un échantillon de 6 000 ménages (soit 11 000 individus).

Pourquoi parle-t-on de pauvreté relative dans nos statistiques au sein de l'Union européenne? Il faut faire ici la distinction entre pauvreté absolue, c'est-à-dire celle qui est basée sur un seuil qui représente une convention normative établie par des experts. Par exemple, on calcule un panier de biens et services qui semblent nécessaires pour vivre. Ce chiffre "absolu" sert alors de seuil. Ceux qui se situent en-dessous sont pauvres.

La pauvreté relative, à l'inverse, tient compte du niveau de vie général du pays. Ainsi, dans notre cas, le seuil équivaut au revenu médian. Et ce seuil varie en fonction de la richesse salariale dans le pays.

Les CPAS sont directement confrontés au public pauvre (mais pas uniquement à ce public). En effet, un revenu d'intégration isolé s'élève à 725,79 euros, et se situe donc en-dessous du seuil de pauvreté fixé actuellement à 878 euros.

Nous proposons, afin d'alléger la lecture, de parler indifféremment dans les pages qui suivent, de "pauvreté" lorsque l'on devrait parler de manière plus juste de "taux de risque de pauvreté" ou de "pauvre" lorsqu'on devrait parler de "personne en risque de pauvreté".

⁷ Il s'agit du "revenu médian équivalent national".

"La référence au revenu médian plutôt qu'au revenu moyen se justifie car le revenu moyen est trop sensible aux points extrêmes de la distribution des revenus. Le revenu médian est, par exemple, beaucoup plus stable d'une année sur l'autre. Plus généralement, la référence au revenu médian est beaucoup plus adéquate pour les comparaisons".

M. Cohen-Solal, Ch. Loisy, *Pauvreté et transferts sociaux en Europe*, DREES, n°18, juillet 2001, p. 7.

Revenu équivalent car on prend en considération les individus composant le ménage et non le ménage en tant que tel. Pour ce faire, on attribue à chaque membre du ménage le revenu entier du ménage divisé par "une échelle d'équivalence".

Voir à ce sujet A.-C. Guio, S. Carpentier, *Une tentative de mesure de la pauvreté au niveau local*, Discussion Papers, n°0903, avril 2009, IWEPS, p. 9.

4. LES PAUVRES

On ne s'en rend plus directement compte mais derrière des chiffres de pauvreté il y a des personnes. Le taux de risque de pauvreté les cache, ou plutôt on préfère fermer les yeux et ne pas trop les voir. Tout au plus, lorsqu'on parle de la pauvreté et que l'on évoque les pauvres, on ne le fait (le plus souvent) qu'à travers la facilité, qu'à travers ses cas extrêmes.

De tout temps, c'est ainsi que nous avons pour habitude de cacher le pauvre en ne lui accordant qu'une valeur "repoussoir", c'est "l'extrême" que je ne veux et ne peux être. L'image extrême peut servir à nous rassurer. D'ailleurs, pour nous en détacher le plus possible, au cours du temps, nous lui donnons des noms qui regorgent de créativité⁸ et qui pourraient paraître rigolos, étonnants, alarmants et/ou choquants. Ainsi, au cours du temps, a-t-on entendu parler des pauvres comme des indigents, des gens de peu, des défavorisés, des nécessiteux, des dépourvus, des besogneux, des impécunieux, des fauchés, des misérables, des miséreux, des miteux, des minables, des exclus, des marginaux, des extra-sociaux, des parasites, des antisociaux, des antihygiéniques, des propagateurs d'épidémies, des gênés et de "toute cette guenaille de vauriens oiseux".

Il arrive aussi que ces pauvres tendent la main. On les appelle alors des mendiants, des quémandeurs, des chemineaux, des bélitres, des vagabonds, des va-nu-pieds, des solliciteurs, des quêteurs, des trimardeurs, des mendigots, des clochards ou des gueux.

Les mots ne sont jamais innocents. Ils portent en eux la représentation que se fait une société de ses membres à un moment donné, et en particulier chez les plus faibles de ses membres. Ceux-ci sont souvent le reflet de nos peurs individuelles et collectives. 60 % des Français, nous le verrons, craignent de devenir pauvres, ce qui pourrait expliquer à quel point le pauvre est craint comme une projection "négative" de notre possible futur.

Or, nous le verrons, le pauvre "moyen" est très loin de ces clichés. Il est au contraire proche de nous.

A tout le moins, cette étude devrait nous permettre de prendre un moment de recul suffisant pour repenser notre regard sur le monde de manière générale, sur les pauvres en particulier. Et prendre également le temps de réfléchir aux mots que nous utilisons tous les jours et ce qu'ils cachent car, nous véhiculons par les mots et les images, des idées ou des idéologies qui nous semblent anodines. Elles ne le sont jamais.

⁸ Voir R. Cherenti, "L'histoire des mots", in *CPAS Plus*, n° 11/2006, p. 135.

5. PETITE ÉTUDE ANTHROPOMÉTRIQUE

Nous allons tenter, ci-après, de dresser le "portrait-robot" de l'Homme le plus pauvre en Wallonie. Il ne faudrait pas en conclure que ce "portrait" est exclusif car la pauvreté a de nombreux visages, mais peut-être nous permettra-t-il d'approcher autrement le concept. C'est en tout cas ainsi que nous avons voulu notre démarche.

L'anthropométrie c'est, nous dit le dictionnaire Petit Robert, "*l'étude des proportions du corps humain. Technique de mensuration du corps humain et de ses diverses parties*".

Dans son rapport "Utilisation et interprétation de l'anthropométrie"⁹, l'OMS estime que "*l'anthropométrie est la seule et unique méthode à la fois universellement applicable, bon marché et non invasive, permettant d'apprécier la corpulence, les proportions et la composition du corps humain (...). Elle permet une traduction de l'état global de santé et de bien-être des individus comme des populations et, par conséquent, l'anthropométrie peut donc être utilisée pour prévoir les aptitudes, l'état de santé et la survie*".

Il est évident que nous ne parlons pas dans cette étude du corps humain mais plutôt du corps social. Notre regard se portera sur les personnes situées, quantitativement, en-dessous du seuil de risque de pauvreté. Nous utiliserons alors cette mesure du corps social pour décrire, qualitativement cette fois, le type de vie mené par ces personnes.

Nous proposons de faire ce constat en onze points qui, à notre sens, bien qu'ils ne soient certainement pas exclusifs, brossent assez bien une situation de pauvreté et nous permettent d'en extraire ce que peut être un chemin dans la pauvreté.

Au terme de cette exploration anthropométrique, il nous sera possible de proposer en synthèse une arborescence de l'exposition au risque de pauvreté. Celle-ci pourra servir à tout moment de repère aux travailleurs sociaux pour estimer le "risque" d'exposition à la pauvreté qu'encourt la personne qui s'adresse à eux. L'idée est d'attirer l'attention sur les problèmes que peuvent rencontrer les personnes même si elles ne les évoquent pas. Cela doit permettre de comprendre afin de mieux aider.

Enfin, de l'observation de l'état global de santé du "corps social" observé, nous pourrions énoncer quelques recommandations à destination du monde politique. En effet, il nous semble que la pauvreté n'est pas une fatalité. Et si cette affirmation est acceptée et partagée, on ne peut alors pas se contenter de "réguler" la pauvreté ou les pauvres. Il faut lutter contre les processus qui mènent à cette pauvreté. Cette anthropométrie devrait nous y aider. C'est du moins dans cet esprit que nous avons construit cette étude.

⁹ *Utilisation et interprétation de l'anthropométrie*, rapport d'un comité OMS d'experts, OMS, 1995.

5.1. L'HOMME LE PLUS PAUVRE DE WALLONIE EST UNE FEMME

Le taux de risque de pauvreté en Belgique est de 15 %. Ce chiffre est un élément certes très important et particulièrement intéressant pour une analyse de la pauvreté, mais il faut se rendre compte qu'il ne dit absolument rien de l'intensité de celle-ci. Ainsi, si l'on observe le taux de pauvreté en Belgique ces dernières années, on voit qu'il a relativement peu évolué.

2002	14 % ¹⁰
2008	15 %

Par contre, les études qualitatives montrent très clairement que la pauvreté tend à développer de multiples facettes chez une même personne.

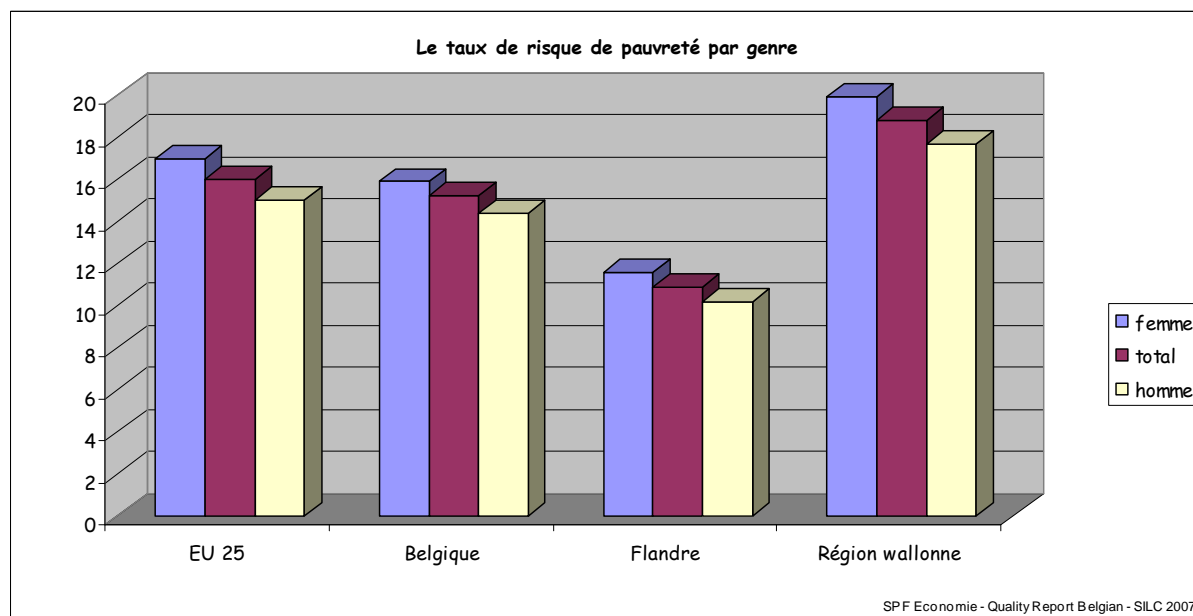
Pour le dire plus clairement, "la pauvreté entraîne la pauvreté". Si vous n'avez pas de ressources financières, vous aurez un mauvais logement. Un mauvais logement influence la santé, etc.

Mais un autre point doit attirer notre attention. Trop souvent, les chiffres de la pauvreté font l'objet d'une présentation globale. Il suffit pour s'en rendre compte de lire la presse ces dernières semaines. On a présenté le seuil de risque de pauvreté et on a précisé qu'il y avait en Belgique 15 % de personnes qui se situaient en-dessous. On peut regretter que ce chiffre n'est que trop rarement analysé par genre ou par âge (ou par catégorie sociale).

Nous avons fait cette analyse.

Le taux de risque de pauvreté par genre¹¹ montre très clairement que le risque de pauvreté est, de manière générale, que ce soit en Belgique ou ailleurs, beaucoup plus présent chez les femmes que chez les hommes. Mais si ce schéma est vrai partout en Europe, cette réalité est encore plus accentuée en Région wallonne.

Tableau 1



¹⁰ Nous avons rencontré pour 2002 plusieurs chiffres relatifs au taux de risque de pauvreté. Ce chiffre est dès lors à prendre avec précaution, néanmoins, au niveau européen, la littérature s'accorde sur la stabilité du taux de risque de pauvreté au cours de ces dernières années.

¹¹ Repris dans la statistique du Plan d'Action national belge "inclusion sociale" (PAN-inclusion) 2005-2006, chiffres 2001.

On le voit, quelle que soit la situation géographique, en Europe le taux de risque de pauvreté de la femme pris en général est toujours supérieur à celui des hommes.
Pour les premières, il est de 15 % alors que pour les seconds il est de 12 %.

Pour ce qui est de la Région wallonne, le risque de pauvreté des femmes est de 19,9 %, celui des hommes de 17,7 %.

On retrouve au niveau des CPAS cette même répartition entre genres. La radioscopie 2008 des politiques d'insertion¹² montre en effet que 58,3 % des bénéficiaires sont des femmes.

Ceci a fait dire au SPF Economie, lors de la journée internationale de la femme en 2008¹³, que *"les femmes restent plus souvent au foyer, travaillent davantage à temps partiel, gagnent moins et sont plus exposées à la pauvreté"*. Et ce qui est vrai chez nous est vrai partout en Europe.

De manière générale, en effet, comme l'affirme le SPF Economie, les femmes restent encore beaucoup plus souvent au foyer et travaillent davantage à temps partiel.

Les statistiques belges¹⁴ montrent que près de 69 % des hommes sont actifs sur le marché du travail. Le chiffre est d'à peine plus de 50 % pour les femmes.

Ce n'est pas tout: 43 % des femmes travaillent à temps partiel contre 7,8 % pour les hommes.

Ajoutons encore à cela que les femmes gagnent 15 % de moins que les hommes.

On doit bien constater par ces quelques chiffres qu'il existe bien une discrimination importante et inacceptable car injustifiable.

On peut, à partir de ces chiffres, se rendre compte que notre société n'est pas une société égalitaire, et ne l'est en tout cas pas au niveau des genres. Cela se traduit également par une inégalité dans la répartition de la richesse financière, et en particulier celle qui est établie par le revenu. Les femmes en bénéficient moins. La pauvreté connaît une dimension de genre qui est bien trop souvent oubliée ou ignorée mais qui existe et doit faire l'objet d'un débat public. Est-il acceptable, dans une société moderne comme la nôtre, d'ignorer cette injustice?

Une lutte contre la pauvreté devrait prendre ces données en considération et tenter, avant tout, d'y apporter des éléments de réponse. Cela ne veut pas dire qu'actuellement rien n'est fait, au contraire, il existe de nombreuses initiatives visant à lutter contre la pauvreté des femmes. Ainsi, par exemple, le Comité économique et social de l'Europe travaille cette problématique. Autre exemple, il y a au sein du Parlement européen une commission du droit des femmes.

Mais pour autant, on ne peut pas vraiment dire que cela soit concluant. Les bonnes intentions sont présentes et louables, mais non suivies d'effets.

Il y a un manque d'ambitions dans ces différents travaux et surtout il y a un manque de résultats concrets.

Et si la pauvreté atteint davantage les femmes dans notre société, on peut alors affirmer que l'Homme le plus pauvre de Wallonie¹⁵ (pris dans son sens générique) est très probablement une femme. En tout cas, c'est globalement et statistiquement ainsi que se présentent les choses.

Bien entendu, il ne faut pas conclure trop rapidement de ces pages qu'une politique de lutte contre la pauvreté ne doit concerner que les femmes. Cela n'aurait aucun sens. Mais force est de constater qu'elles sont les plus exposées à la pauvreté et on ne peut être indifférent à cette

¹² R. Cherenti, *Radioscopie des politiques d'insertion dans les CPAS wallons - Analyse 2008*, p.6.

¹³ Voir communiqué de presse du SPF Economie, *Profil socioéconomique des femmes à l'occasion de la journée internationale de la femme du 8 mars*, du 7 mars 2008.

¹⁴ SPF Finance, direction générale statistiques et informations économiques, 2007.

¹⁵ Mais ce qui est vrai en Wallonie l'est tout autant partout en Europe.

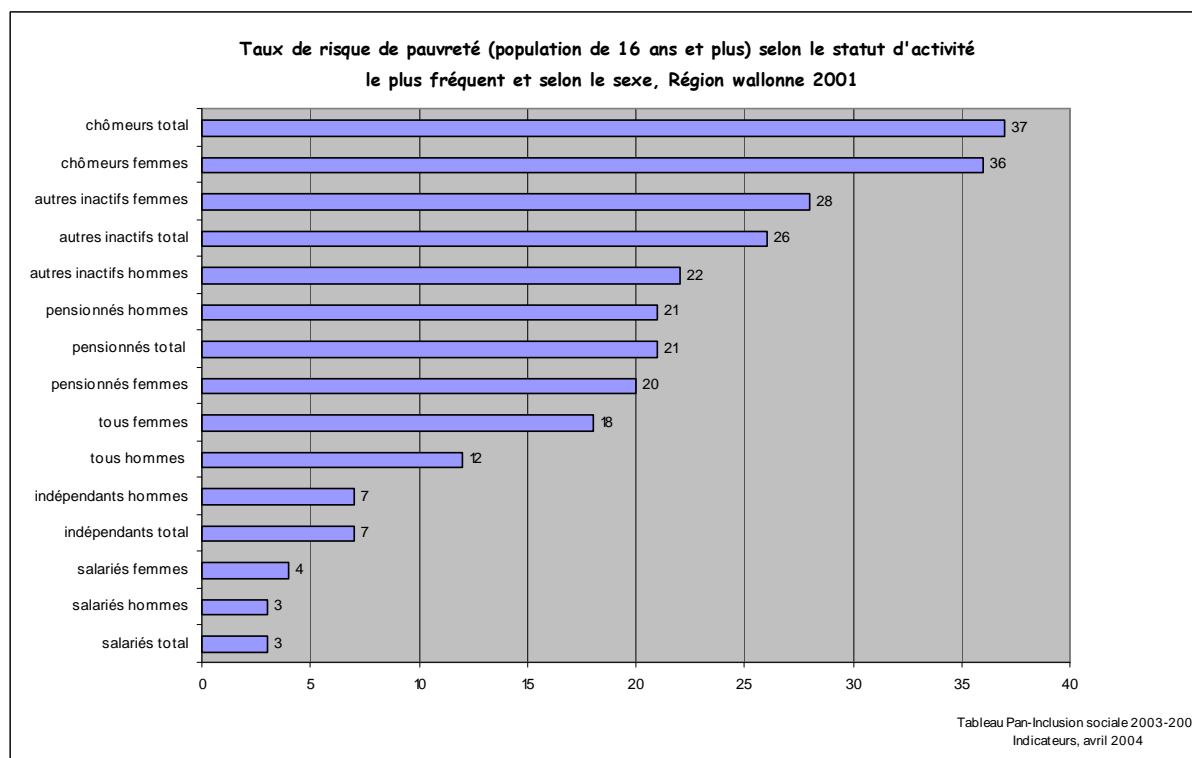
différence importante et au fait qu'il existe bel et bien une discrimination de genre. Il s'agit d'une "discrimination indirecte" pour reprendre les termes de A. Lambert¹⁶, c'est-à-dire "*apparemment neutres au regard de la loi*" mais présente et conséquente et qu'il faut à tout prix combattre.

¹⁶ A. Lambert, "Nouvelles fractures, nouvelles approches: de la discrimination à la ségrégation" in Combemale P. (dir.), *Les grandes questions économiques et sociales*, La Découverte, 2009, p. 182.

5.2. CETTE FEMME EST CHÔMEUSE

Le taux de pauvreté, selon le statut d'activité, montre que chez les femmes (mais c'est la même chose pour les hommes) c'est le statut de "chômeur" qui augmente considérablement le risque de pauvreté. Voyons cela dans un tableau.

Tableau 2



Bien entendu, ici il s'agit de prendre en considération la situation "moyenne". Concrètement, comme nous l'avons déjà mentionné, ce ne sont bien évidemment pas les personnes ayant le statut de chômeur qui sont les plus pauvres en Wallonie. En réalité, les plus pauvres sont à trouver, par exemple, parmi les SDF. C'est en effet dans les formes les plus extrêmes de l'exclusion que l'on peut trouver les plus pauvres. Mais notre travail consiste ici à observer la moyenne statistique. Et alors on remarque que le chômage augmente considérablement le risque de pauvreté. C'est un facteur de risque essentiel à prendre en compte.

Globalement, on peut voir dans le tableau que c'est la situation de travail ou de non travail qui augmente le risque de pauvreté.

Heureusement, avoir un travail constitue encore un certain rempart contre la pauvreté. On peut en réalité parler d'un "certain rempart" mais non affirmer qu'il protège intégralement de la pauvreté. En effet, selon les statistiques, en Belgique, 4,4 % des salariés sont en situation de pauvreté¹⁷.

¹⁷ Voir EU-Silc 2007 - revenu 2005.

Ajoutons néanmoins qu'une statistique sur le travail ne dit rien de la qualité du travail offert¹⁸, ni même de la durée de l'emploi (temps plein ou non). En effet, nombre de personnes (et en particulier des femmes) ne parviennent plus à occuper un emploi pour une durée correspondant à leurs souhaits. C'est ce que l'on appelle "le temps partiel subi"¹⁹.

Nous avons évoqué plus haut cette statistique: 43 % des femmes travaillent à temps partiel (contre 7,8 % des hommes), dont un pourcentage important subit ce temps partiel.

Nous n'avons pas le chiffre wallon ou belge, mais la statistique française est, en tout cas, très claire sur ce dernier point puisque 96,5 % des femmes ayant un emploi à temps partiel voudraient voir ce temps augmenter²⁰. Cependant, il est important de le signaler, ce désir est lui-même fortement influencé et contrarié par les conditions sociales et familiales de ces personnes. En effet, une femme avec enfants en bas-âge pourrait vouloir un temps plein mais ne pas pouvoir assumer une garde pour ses enfants. Cela compromet son désir premier.

Il y a là deux aspects:

- le premier est individuel et correspond au type de famille dans laquelle vivent les personnes. Et à ce sujet, vivre dans un ménage monoparental accroit, on va le voir plus loin, les facteurs de risque de pauvreté et la dépendance. En effet, dans ce cas, il peut être difficile à la femme de rechercher un travail sans occasionner des frais de garde éventuellement supérieurs à son actuel revenu. Par ailleurs, dans cette situation, la personne est seule à faire face à ses obligations familiales. Le type de famille a bien une influence sur les possibilités de vie professionnelle des personnes;
- le deuxième est davantage social et politique: permet-on aux femmes seules avec enfant(s) des formules suffisantes de garde d'enfants? G. Esping-Andersen parle dans ce cas d'investissement social²¹. En effet, selon lui, il faut voir la situation de manière globale et permettre des gardes d'enfants en suffisance est un pas dans la lutte contre la pauvreté. C'est dès lors un investissement que doivent consentir les pouvoirs publics.

Sur l'emploi des femmes, finalement J. Delors et M. Dolle ont une formule qui explicite notre modèle de société tel que nous le connaissions jusqu'à présent: c'est "Monsieur Gagnepain" et "Madame revenu d'appoint", ce qui traduit la grande et facile tolérance de nos sociétés à voir les femmes contraintes au travail à temps partiel et à leur voir confier des emplois considérés comme "féminin". Nous perpétons un système inégalitaire et quelquefois dévalorisant pour les femmes.

Mais ce modèle était surtout celui qui correspondait à l'Etat-providence. Or, ce schéma de vie en société tend à se détériorer. Notre système familial ne repose plus vraiment sur "Monsieur Gagnepain", le chef du ménage qui travaille alors que la femme élève les enfants. Ce modèle n'est plus d'actualité. Les deux membres du couple sont aujourd'hui amenés à travailler. Mais si les deux travaillent, on garde néanmoins des schémas qui n'ont, eux, pas été actualisés, à savoir différence de traitement, différence de salaire, la femme à temps partiel, etc.

On conserve également le schéma très sexiste de la répartition du travail domestique dans le couple, ce qui n'est pas un élément qui permet de rompre les inégalités de genre. A titre d'exemple, en France, pour ce qui relève des tâches relevant de la cuisine, du ménage et du linge,

¹⁸ Sur cette notion de "qualité du travail", nous renvoyons le lecteur vers C. Henryon, "Droit au travail et qualité de l'emploi" in *Revue droit social*, n° 4, 2007, pp. 525-563. Quant à la notion de "emploi convenable", c'est un sujet de travail actuel du Centre de l'Egalité des chances et de Lutte contre l'exclusion, la précarité et la pauvreté.

¹⁹ J. Delors, M. Dolle, *Investir dans le social*, Odile Jacob, 2009, p. 13.

²⁰ Idem, p. 38.

²¹ G. Esping-Andersen, B. Palier, *Trois leçons sur l'Etat-providence*, Seuil et la République des idées, 2008.

96 % des femmes s'en chargent pour 59 % des hommes²². Les mêmes données nous informent que le temps passé par genre à ces occupations est beaucoup plus élevé aussi chez les femmes. Ainsi par exemple, pour les "soins apportés aux enfants", une femme, travaillant à temps partiel, consacrera en moyenne une heure dix-huit tandis que dans les mêmes conditions de travail un homme consacrera quinze minutes²³.

Ces données laissent entendre qu'on est encore loin d'un équilibre par genre.

Il y a dès lors bien un travail spécifique à faire dans la lutte contre la pauvreté des femmes, et notamment, pour reprendre les propos d'E. Boneparth²⁴, en traduisant les bonnes intentions qui émergent ci et là en politique publique effective.

Retenons de ce chapitre que le travail reste encore actuellement dans notre société un rempart relativement efficace contre la pauvreté. Et c'est d'ailleurs le travail qui, aux yeux des personnes en situation de risque de pauvreté²⁵, représente un élément-pivot qui semble pouvoir permettre de sortir de leur situation et accéder ensuite à "*tout le reste: le logement, les finances, la protection sociale et même éventuellement ressouder les familles dissoutes*".

Le travail reste bien, dans les mentalités, la condition pour "s'en sortir". Et force est de constater que lorsque c'est possible c'est un facteur d'évitement de la pauvreté. Il faut donc l'utiliser lorsque cela est possible comme partie intégrante d'une politique de lutte contre la pauvreté.

Mais ce n'est pas un critère absolu, loin s'en faut. Et plus nous nous rapprocherons d'un modèle américain, le workfare, et plus il est à craindre que ce rempart qu'est l'emploi ne se détricote considérablement au point qu'il ne suffise plus à vivre dignement. Il en faut deux ou même trois.

La littérature sociologique actuelle laisse entendre que c'est la direction que prend notre société. R. Castel, S. Paugam, N. Duvoux, L. Wacquant et bien d'autres décrivent cet alignement sur le modèle américain qui transparait. Par exemple, S. Paugam et N. Duvoux décrivent²⁶ les politiques d'insertion actuelles en France comme une politique de "précarisation des précaires" qui les mène à devoir accepter n'importe quel emploi pour des très bas salaires. Salaires qui ne permettent plus de mener une vie digne.

Mais dans ce schéma général, en soi déjà inacceptable, ce sont encore les femmes qui sont les premières victimes.

²² S. Ponthieux, A. Schreiber, "Dans le couple de salariés, la répartition du travail domestique reste inégale" in *Données sociales - La société française*, INSEE Population, édition 2006, p. 47.

²³ Idem, p. 44.

²⁴ E. Boneparth citée par C. Achin, S. Lévêque, *Femmes en politique*, La Découverte, 2006, p. 91.

²⁵ M. Legros, M.-O. Gilles-Simon, "Les politiques sociales du point de vue des populations pauvres" in *Economie et statistique*, année 1997, vol. 303, n°1, pp. 33-43, <http://www.persee.fr>.

²⁶ S. Paugam, N. Duvoux, *La régulation des pauvres*, PUF, 2008.

5.3. CETTE FEMME A 34 ANS

Cette femme pauvre et chômeuse a 34 ans²⁷.

Tant l'enquête EU-Silc que notre radioscopie des politiques d'insertion dans les CPAS wallons confirment cet âge moyen de la pauvreté.

Ici encore, cela ne doit pas cacher le fait que l'âge (et plus particulièrement prendre de l'âge) est un critère important de précarisation; et une personne qui passe les 65 ans voit le risque de se retrouver en situation de pauvreté augmenter fort considérablement. Mais, en moyenne, c'est bien à 34 ans que l'on retrouve le plus de femmes pauvres.

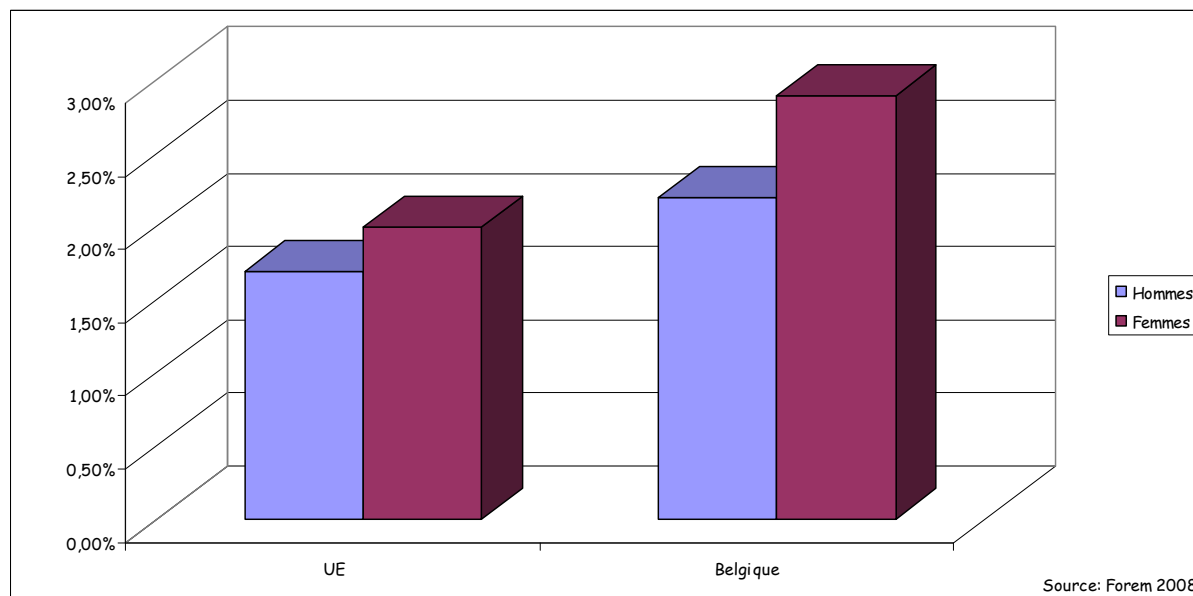
Ce qu'il faut absolument que les pouvoirs publics intègrent dans leur appréhension du problème de lutte contre la pauvreté, c'est la nécessité d'une détection rapide de la pauvreté (ce qui n'est pas aussi facile qu'il y paraît car les personnes cachent beaucoup cette situation) et une action tout aussi rapide. En effet, plus une personne restera dans une situation de pauvreté et plus elle aura du mal à s'en sortir. Cela justifie de lui venir en aide très rapidement.

Or, cela n'est pas du tout le cas actuellement. Pour s'en rendre compte, il n'y a qu'à observer la statistique du chômage de longue durée²⁸ et particulièrement combien les femmes y sont les plus représentées.

Voyons cela en tableau.

	UE	Belgique
Hommes	1,7 %	2,2 %
Femmes	2 %	2,9 %

Tableau 3



²⁷ R. Cherenti, *Radioscopie des politiques d'insertion socioprofessionnelles dans les CPAS wallons - Analyse 2008*, p. 10. L'enquête EU-Silc 2006 -SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie- confirme cet ordre de grandeur avec une moyenne de 26,3 % (la plus importante) qui va au 25-49 ans.

²⁸ Le chômage est dit de longue durée lorsqu'il est supérieur à 24 mois.

Les femmes ont une durée de chômage nettement supérieure aux hommes. Ici aussi, trois phénomènes peuvent l'expliquer et doivent être pris en compte pour éviter que ces situations ne perdurent. Nous devons constater de manière générale:

- une politique sociale permettant peu le retour à l'emploi car on ne peut que constater le manque de solutions faciles et accessibles de garde d'enfants;
- une discrimination à l'embauche, nous l'aborderons plus loin;
- les pièges à l'emploi, c'est-à-dire une relativement faible attractivité des salaires pour les personnes avec charge d'enfant(s). En effet, selon notre étude²⁹, théoriquement, une personne avec charge d'enfant(s) qui choisit d'accepter un emploi en quittant un revenu d'allocation (dans notre exemple, il s'agit d'un revenu d'intégration) perdra près de 160 euros par mois tout en ayant, en plus, les inconvénients de solutions à trouver pour les enfants.

Tableau n° 4

Situation au 1 ^{er} janvier 2008		
	Travailleur isolé avec un enfant à charge	Bénéficiaire DIS ³⁰ isolé avec un enfant à charge
Salaire brut (salaire minimum garanti)	15 406,92 €	-
Retenue ONSS	(-) 321,48 €	-
Précompte professionnel	(-) 1 753,56 €	-
Salaires net annuel	13 331,88 €	10 728,32 €
Redevance pour le compteur de distribution d'énergie	(-) 70 €	0,00
Redevance radio et TV	(-) 152,46 €	0,00
Carte téléphonique	0,00	(+) 37,18 €
Allocations familiales	(+) 1 423,20 € ³¹	(+) 1 423,20 €
Transport	(-) 1 951,50 €	(-) 683,61 €
Santé	(-) 861,99 €	(-) 656,02 €
Taxe communale	(-) 26,65 €	0,00
Crèche	(-) 1 502,60 €	0,00
Divers	(-) 1 254,60 €	0,00
TOTAL	8 935,28 €	10 849,07 €
Mensuellement	744,60 €	904,08 €

Source: R. Cherenti, "Les pièges à l'emploi" in RBSS, 4^{ème} trimestre 2007, p. 14

Une politique sociale efficace et attractive doit commencer par rendre financièrement le travail plus intéressant en relevant les bas salaires. Ce n'est évidemment pas une solution exclusive. Il faut ébaucher une nouvelle politique d'aide pour la garde des enfants. Par ailleurs, on sait que la motivation à trouver un travail existe, selon les études³², quand elle permet d'indexer son revenu de 20 à 30 %. Ici, nulle indexation mais une perte de 18 %. Cela ne veut évidemment pas dire qu'automatiquement il y aura un refus de travailler, mais la motivation en théorie sera moindre. Et ceci en plus des autres points peut laisser entendre les difficultés d'insertion rencontrées par les femmes qui sont dans la pauvreté.

²⁹ R. Cherenti, "Les pièges à l'emploi" in RBSS, 4^e trimestre 2007.

³⁰ DIS = droit à l'intégration sociale.

³¹ Notons l'effort consenti par le Gouvernement permettant aux personnes retrouvant le chemin du travail de conserver durant 2 ans une allocation familiale majorée.

³² Voir l'avis n° 4 du Conseil supérieur de l'emploi, Ministère de l'Emploi et du travail, 1998, p.5. *Les pièges financiers à l'emploi*, publications de l'Onem, 2000, pp. 70-71.

Au-delà de ces points, concernant l'âge, un défi démographique de taille nous fait face, c'est le vieillissement de la population et plus particulièrement le nombre de personnes atteignant l'âge de 65 ans et plus ... le phénomène devenant encore plus inquiétant dès lors que les personnes deviennent dépendantes.

Les femmes âgées sont plus nombreuses que les hommes (car elles vivent plus longtemps) mais on peut affirmer aussi qu'elles vivront plus longtemps en mauvaise santé (v. point 5.10) et avec une pension plus petite que les hommes³³. Cela pose bon nombre de questions sur la solidarité générationnelle (ou pris dans le sens inverse, la tendance à l'individualisation de nos comportements), de l'inégalité homme-femme face à la vieillesse, des structures d'accueil dans notre pays, de la politique vis-à-vis des personnes âgées ... c'est un problème crucial qui ne peut pas se régler en limitant le débat à un problème de sécurité sociale. Il faut prendre davantage au sérieux l'évolution démographique et il faut des politiques ambitieuses et structurelles qui ne remettent pas en question les politiques sociales menées dans d'autres domaines. Il serait en effet contreproductif d'envisager d'alimenter un système de pension en réduisant par ailleurs les droits à une intervention dans les soins médicaux, ou en optant pour une politique d'exclusion des allocations de chômage. L'effet "vases communicants" n'est probablement pas une preuve de créativité politique.

³³ "Femmes, précarité et logement - Vrouwen, kansarmoede en huisvesting", *Art. 23*, RBDH, # 35, 04-05-06 2009, p. 18.

5.4. CETTE FEMME EST BELGE

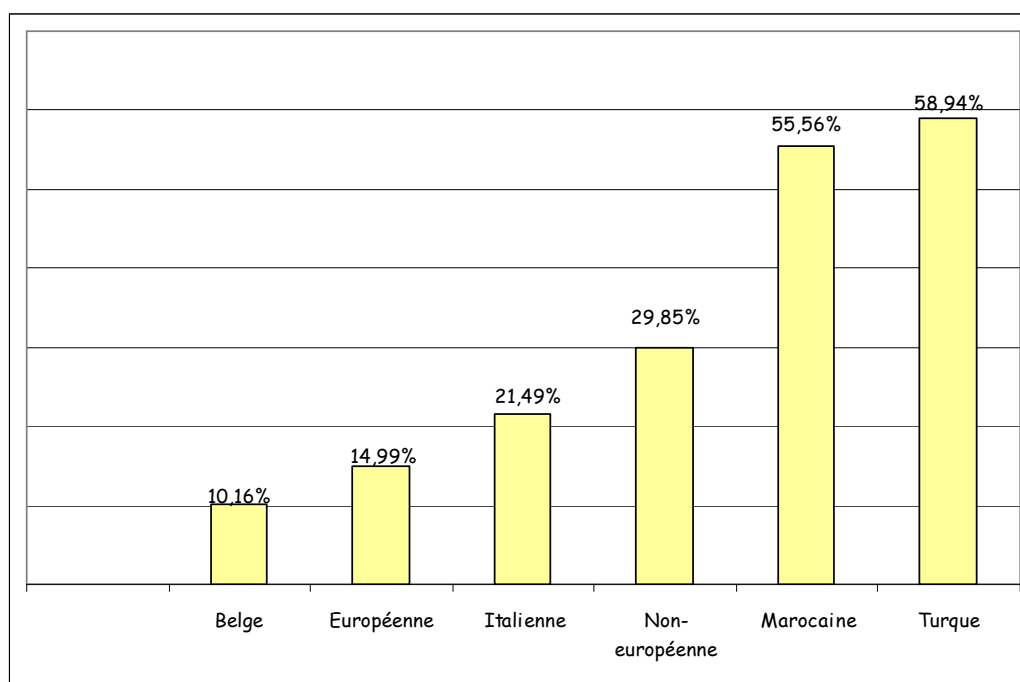
En moyenne, le nombre de femmes en risque de pauvreté est beaucoup plus élevé chez les Belges. En nombre il y a en effet beaucoup plus de Belges pauvres parce que c'est le public le plus représenté dans la population.

Si l'on fait une analyse cette fois par groupe d'origine, alors les choses sont totalement différentes.

Voyons cela de manière générale (y compris les hommes).

Tableau 5

Risque de pauvreté selon les origines en 2001 ³⁴	
Origine	Taux de risque de pauvreté
Européenne	14,99 %
Non européenne	29,85 %
Belge	10,16 %
Turque	58,94 %
Marocaine	55,56 %
Italienne	21,49 %



La femme belge, en situation de pauvreté, est la plus présente, nous l'avons dit, mais à la lecture des tableaux, on ne peut que constater une discrimination par origine. Le fait d'être italien par exemple accentue considérablement le risque de pauvreté. On constate en effet deux fois plus de risque que pour une personne d'origine belge.

On se rend compte par ailleurs que la majorité des personnes d'origine turque ou marocaine est en situation de pauvreté.

³⁴ Tableau issu de l'étude de N. Perrin, B. Van Robaeys, *La pauvreté chez les personnes d'origine étrangère chiffrée*, p. 9.

Ici aussi, une lutte efficace contre la pauvreté doit s'atteler à résoudre les discriminations en fonction des origines des personnes, et peut-être plus particulièrement encore, les discriminations face à l'emploi, car il persiste, quoi qu'on en dise, une discrimination importante à l'emploi en fonction de critères relatifs à la couleur de la peau, des origines ethniques, de la résonance du nom, ... et cela malgré une législation assez stricte, tant au niveau fédéral qu'au niveau européen, mais qui demeure difficile à faire appliquer au quotidien. Le baromètre européen sur les discriminations montre clairement les types de discriminations qui demeurent dans notre société et met en exergue l'origine ethnique, l'apparence "disgracieuse", l'âge, le sexe, la provenance d'un "mauvais quartier", etc.³⁵

Et cette situation agit psychologiquement sur les personnes qui en sont victimes³⁶. Celles-ci risquent en effet d'intérioriser la discrimination comme un problème émanant d'elles. Elles finissent par se responsabiliser de la situation et se culpabiliser. F. Dubet cite l'exemple des élèves que l'on considère comme mauvais et que l'on regroupe en une classe. Ils intègrent très vite qu'ils sont "mauvais" et s'en estiment finalement naturellement responsables. Et les professeurs qui sont amenés à leur donner cours auront, eux aussi, à ce point bien intégré qu'ils avaient affaire à des "nuls" qu'ils estiment qu'ils ne peuvent rien en faire. Il y a là des effets psychologiques dévastateurs.

Ceci est vrai également pour le sexisme. Notre culture du travail des femmes à la maison est si ancrée dans les mentalités que cela finit par sembler naturel à beaucoup.

C'est également vrai pour les discriminations ethniques et autres. "*Le sentiment de déclassement et de discrimination s'est ancré chez les jeunes générations issues de l'immigration*"³⁷.

³⁵ Voir à ce sujet le site <http://cergors.univ-paris1.fr> et plus particulièrement le baromètre à télécharger.

³⁶ Voir F. Dubet, *Le travail des sociétés*, Seuil, 2009.

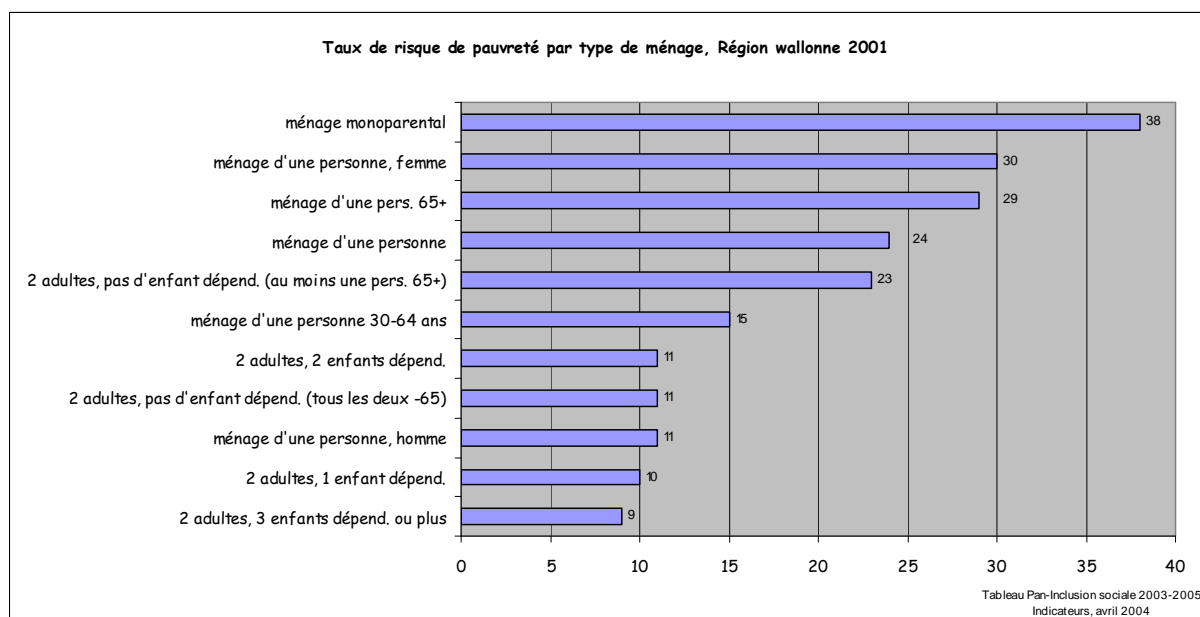
³⁷ A. Lambert, "Nouvelles fractures, nouvelles approches: de la discrimination à la ségrégation" in Combemale P. (dir.), *Les grandes questions économiques et sociales*, op. cit., p. 183.

5.5. CETTE FEMME VIT DANS UN MÉNAGE MONOPARENTAL

Si au niveau belge la femme la plus pauvre vit seule³⁸, il faut faire ici une distinction régionale importante car les statistiques ne sont pas les mêmes des deux côtés de la frontière régionale. La femme pauvre flamande vit seule³⁹ tandis que la femme pauvre wallonne vit, elle, sans conjoint mais avec des enfants. C'est ce qu'on appelle un "ménage monoparental".

Voyons plus particulièrement le cas wallon et voyons-le d'abord dans un tableau illustrant la statistique.

Tableau 6



On peut dire que la solitude accentue bien sûr la difficulté de faire face aux aléas de la vie. Le fait d'être isolé est donc en soi un facteur de risque important. Mais en Région wallonne, ce sont les familles monoparentales qui représentent le facteur de risque de pauvreté le plus élevé avec 38 % des cas parmi les personnes en "risque de pauvreté".

On remarque en comparaison que 30 % des femmes pauvres sont isolées. Le risque est donc moindre dans ce cas par rapport aux familles monoparentales.

La monoparentalité est un problème important tant le nombre s'accroît considérablement d'année en année. Ainsi, pour la Belgique, de 2002 à 2007, nous sommes passés⁴⁰ de 199 480 familles monoparentales à 266 928, soit une progression de 33 % en 6 ans. Mais si le nombre de familles monoparentales augmente avec une régularité inquiétante, il faut également se rendre compte que dans ces familles⁴¹, le parent possède assez souvent des qualifications basses et un revenu inférieur à la moyenne (nous y reviendrons plus loin), ce qui crée des situations sociales qui peuvent entraîner un basculement vers la pauvreté.

³⁸ Statistique PAN-inclusion sociale 2003-2005, Indicateurs, avril 2004.

³⁹ Idem.

⁴⁰ SPF Economie, service démographie.

⁴¹ Fondation Roi Baudouin, *Familles monoparentales, quelles solutions?*, synthèse du colloque du 24 janvier 2000, 2001.

On peut dire que la situation de monoparentalité augmente considérablement le risque de pauvreté mais engendre aussi une série de conséquences que nous montrerons ci-après. Soyons bien attentifs, comme le précise A. Van Kleef⁴², la monoparentalité peut être bien vécue. Elle n'est pas un problème en soi. Mais "*elle entraîne une série de difficultés matérielles et sociales que notre société ne prend pas suffisamment en compte*".

Partout dans le monde occidental, la deuxième partie du 20^{ème} siècle a connu des mutations importantes au niveau socioéconomique⁴³, avec notamment des modifications structurelles conséquentes au niveau familial, dont il ne s'agit pas ici de juger du bien-fondé ou non mais de faire le constat. Ainsi, le modèle familial stable tel qu'on le connaissait auparavant a fait place à une structure familiale diversifiée (personnes séparées, familles monoparentales, familles recomposées, etc.) et fragmentée. Pour autant, il n'y a pas eu de réel débat sur ces changements et sur la place de la femme dans la société. Ce manque de débat a eu une conséquence directe: conserver les places occupées auparavant par les uns et les autres.

Pour le sociologue G. Esping-Andersen⁴⁴ "*à moins de "dé-familialiser" les fonctions de protection et notamment de prise en charge des enfants, nous ne parviendrons jamais à concilier maternité et emploi. Une fécondité basse ne signifie pas que les citoyens ne veulent pas d'enfants, mais bien plutôt que les contraintes qui pèsent sur eux augmentent*". Cela demande que puissent être conciliées la maternité et la carrière. D'autant que le nombre de familles monoparentales (et en grosse majorité il s'agit de femmes avec enfants) est en forte croissance. Cela nécessite un débat public, non seulement pour analyser les modifications structurelles de la société (débat qui existe) mais aussi et surtout sur les solutions à apporter aux changements.

⁴² A. Van Kleef, "La précarité des familles monoparentales" in *Les nouvelles formes de pauvreté*, PAC, 2008, p. 83.

⁴³ Commission européenne, *Etude sur la pauvreté et l'exclusion sociale des familles monoparentales*, DGE unité E2, février 2007, p. 3 et ss.

V. aussi U. Beck, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Flammarion, octobre 2003.

⁴⁴ G. Esping-Andersen, B. Palier, *Trois leçons sur l'Etat-providence*, op. cit., p. 25.

5.6. ELLE A 2 ENFANTS

Les familles monoparentales sont le plus souvent des petits ménages⁴⁵. Dans ces familles monoparentales en situation de risque de pauvreté, le nombre d'enfant par famille est de deux et on peut dire qu'un des enfants a en moyenne moins de six ans⁴⁶. L'autre a entre six et onze ans.

Il y a donc clairement un problème de garde d'enfants.

Dans une société d'investissement social, G. Esping-Andersen le dit clairement⁴⁷, les pouvoirs publics doivent agir sur ce secteur. C'est indispensable si l'on veut une cohérence dans la lutte contre la pauvreté et si l'on veut une chance de donner à ces femmes l'opportunité de pouvoir travailler. Mais l'auteur va plus loin: c'est dans l'intérêt de la société que d'investir dans une politique de garde d'enfants en créant des crèches. Cela équivaut à:

- alimenter l'emploi dans le secteur en créant de nouveaux services,
- libérer les mères et leur permettre d'aller travailler,
- ramener dans le ménage un pouvoir d'achat profitable au ménage et à la société.

Une politique d'investissement social est une politique globale qui doit faire l'objet d'un débat général et qui doit reposer sur une question de base qui est: dans quel type de société souhaitons-nous vivre?

Il est en tout cas temps de prendre réellement en compte les modifications structurelles des familles dans notre société moderne. Et c'est d'autant plus urgent que le risque de pauvreté des enfants issus des familles monoparentales est assez inquiétant. En Belgique⁴⁸, 18,6 % des enfants vivent en-dessous du seuil de pauvreté. Parmi ceux-ci, 55 % vivent dans une famille monoparentale.

⁴⁵ Voir à ce sujet, Onafts, "Les familles monoparentales en Belgique", Focus 2008-2, p. 14 et ss.

⁴⁶ Onafts, communiqué de presse 2006 "35 ans de prestations familiales garanties: un filet de sauvetage indispensable pour les familles défavorisées".

⁴⁷ G. Esping-Andersen, B. Palier, *Trois leçons sur l'Etat-providence*, op. cit., p. 90 et ss.

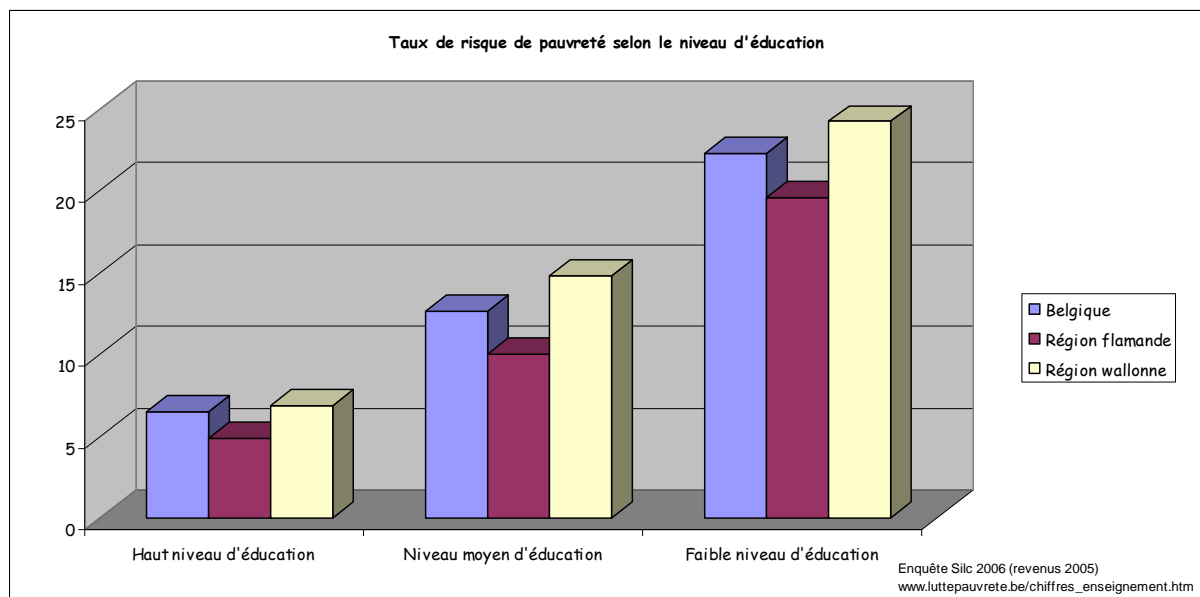
⁴⁸ Nous reprenons ici les chiffres cités par A. Van Kleef, "La précarité des familles monoparentales" in *Les nouvelles formes de pauvreté*, op. cit., p. 83.

5.7. SON NIVEAU SCOLAIRE EST FAIBLE

De manière générale, on peut affirmer que le niveau d'instruction détermine la position d'une personne sur l'échelle sociale (de la pauvreté). En effet, nous vivons en Belgique, comme au niveau européen, dans une "société de la connaissance". Et dans une société qui mise beaucoup sur la connaissance, ne pas posséder les bases élémentaires de cette connaissance augmente considérablement le risque de pauvreté. C'est ce qu'A. Bihr et R. Pfefferkorn⁴⁹ appellent "l'inégalité des savoirs". Cette forme d'inégalité est un facteur de risque considérable.

Illustrons cela.

Tableau 7



Les personnes peu qualifiées offrent un "profil à risques". En effet, pour cette catégorie le risque de pauvreté est de trois fois supérieur à celui d'une personne hautement qualifiée (23 % contre 7 %)⁵⁰.

Les familles monoparentales connaissent, selon la littérature, un désavantage éducatif certain⁵¹, bien que ce constat doive être relativisé. En effet, il n'y a pas qu'un seul chemin qui conduit à la monoparentalité mais il y en a au contraire plusieurs. Néanmoins, les personnes qui partent d'une situation de qualification basse, ont beaucoup plus de chance d'aboutir à la monoparentalité que les autres.

"Plus le divorce est un phénomène "démocratique" et plus le retard éducatif est grand"⁵². Et on peut dire qu'en Région wallonne, le divorce est entré dans les mœurs. Il peut donc être considéré comme "démocratique". On risque dès lors de voir un retard éducatif croissant dans les familles monoparentales. L'Union européenne, dans ses statistiques, établit une corrélation entre la parentalité précoce, la rupture (ou le divorce) et le faible niveau d'éducation.

⁴⁹ A. Bihr, R. Pfefferkorn, *Le système des inégalités*, La Découverte, 2008.

⁵⁰ Voir aussi Rapport stratégique belge sur la protection sociale et l'inclusion sociale 2006-2008.

⁵¹ Commission européenne, *Etude sur la pauvreté et l'exclusion sociales des familles monoparentales*, op. cit., p. 7.

⁵² Idem.

Le faible niveau d'éducation est corrélé avec la monoparentalité.

P. Krugman⁵³, dans un récent article, décrit le succès économique américain de l'après deuxième guerre mondiale par un niveau élevé d'éducation et en particulier grâce aux dépenses des pouvoirs publics dans la matière. Or, lorsque la situation économique va moins bien, c'est étrangement vers le domaine de l'éducation que les gouvernements des Etats d'Amérique font des coupes, ce qui, aux yeux de l'économiste, est une grossière erreur.

P. Krugman nous avertit en effet que s'il y a un domaine qui, même en situation de crise, doit pourtant continuer à connaître une croissance dans les budgets, c'est celui de l'éducation car il est le garant d'une société qui peut rebondir et faire front à une situation de crise. On aurait alors tort d'envisager la politique sous le seul angle du court terme ... l'éducation est une politique d'investissements qui porte ses fruits dans le moyen et long terme.

En conclusion, pour le Nobel d'économie, si l'éducation a considérablement grandi les USA durant des décennies, la négligence actuelle pourrait fort bien renverser le processus.

Ce que l'auteur met ainsi en avant, c'est que toute politique sociale, mais aussi toute politique économique (et toute politique quelle qu'elle soit d'ailleurs) doit miser sur l'éducation.

Il nous semble important de faire part de cette nécessité comme d'une évidence: la lutte contre la pauvreté passe par l'éducation et la formation. C'est un investissement dont on tirera les bénéfices dans un avenir plus ou moins proche.

⁵³ P. Krugman, "Prix Nobel" d'économie 2008, tient toutes les semaines une rubrique dans le New-York Times. L'article dont nous parlons a été publié le 8.10.2009 sous le titre "*The uneducated American*".

5.8. SON NIVEAU DE SANTÉ N'EST PAS BON

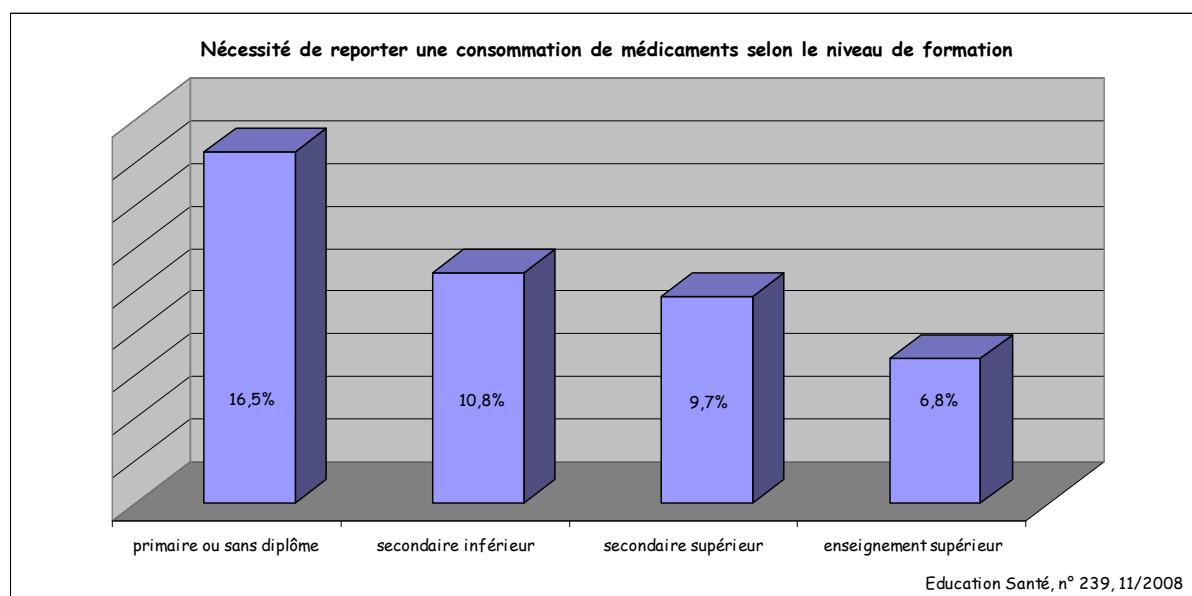
Ici, le lien est fait à deux niveaux qui touchent de toute façon notre madame-type. Une corrélation forte est établie entre santé, niveau d'étude et situation socioéconomique⁵⁴.

- a. Comme elle a un faible niveau d'éducation, notre "femme pauvre" aura tendance:
- à ne pas avoir un état de santé général satisfaisant,
 - à souffrir de certaines maladies chroniques,
 - à avoir une moins bonne santé mentale,
 - à consommer des psychotropes,
 - à avoir des limitations fonctionnelles.
- b. Comme elle a un niveau socioéconomique bas, plus que d'autres elle présentera des risques pour la santé suivant les schémas suivants:
- une prévalence plus élevée d'excès pondéral et d'obésité,
 - un moins bon suivi des recommandations pour une bonne alimentation,
 - relativement plus de consommation tabagique,
 - une activité physique et des loisirs moindres.

Tout ceci est corroboré par notre étude sur "Le panier de la ménagère ... pauvre"⁵⁵ où l'on voit que les bénéficiaires du revenu d'intégration postposent les soins médicaux jusqu'à ce qu'ils soient en situation d'urgence, ce qui aggrave considérablement la situation. L'urgence "*c'est quand la vie est en danger*" disent les personnes interrogées dans l'étude. Il arrive alors même que l'urgence, ce soit trop tard.

Des études confirment ces données qualitatives. Ainsi, en 2004, une enquête de santé donnait les chiffres suivants.

Tableau 8



⁵⁴ Enquête de santé par interview - Belgique 2004, Institut scientifique de la santé publique, n°036, 2006.

⁵⁵ R. Cherenti, *Le panier de la ménagère ... pauvre*, 2008.

La différence est assez importante entre les personnes ayant un diplôme supérieur et celles ayant un diplôme primaire ou pas de diplôme. Ce report est dû à des raisons financières. Il est assez choquant que par manque de moyens l'on soit amené à ne pas se soigner.

A ces problèmes de santé, il faut ajouter un point important. C'est un élément d'explication qui doit nous faire réfléchir au type de société dans laquelle nous vivons et vers où nous allons lorsque nous exacerbons les inégalités entre individus.

La situation inégalitaire de notre société n'est pas non plus sans influences sur la santé des citoyens. L'inégalité des genres, l'inégalité entre origines, l'inégalité économique, etc. Ces inégalités rendent les relations sociales difficiles, tendues, agressives ou conflictuelles. L'épidémiologue R. Wilkinson a montré qu'en situation d'inégalités, les individus se sentent mal⁵⁶. Et cela, même s'ils se situent au-dessus du seuil de pauvreté. Il va sans dire qu'en-dessous du seuil, la situation empire.

On peut dire également que toute politique inégalitaire est mauvaise pour la santé⁵⁷ ... mais qui plus est, il faut se rendre compte que dans une société de plus en plus inégalitaire et/ou excluante, c'est l'ensemble de la population qui devient malade et pas uniquement les précaires, les exclus ou les pauvres.

Le contexte social est un "facteur santé" important. Ainsi, pour prendre un exemple parlant, dans une entreprise qui licencie, les personnes qui restent dans l'entreprise n'y croient plus, elles pensent que leur tour va venir. C'est ce qu'on désigne sous le nom de "mélancolisation"⁵⁸ ou "syndrome du survivant". Leur santé physique et mentale est en jeu. Ce petit schéma à l'échelle de l'entreprise vaut à l'échelle de la société. Le contexte social et économique nous affecte tous ... mais les pauvres en premier.

Le monde du travail est ainsi en point de mire dans plusieurs études scientifiques, que ce soit lorsque le travail n'est pas là, lorsque le travail est là mais dans un contexte de licenciement ou que ce soit par le type de travail. Ainsi, une étude de l'université de Mc Gill montre clairement que les travailleurs temporaires, c'est-à-dire ceux qui ne peuvent compter sur une stabilité de l'emploi à long terme, risquent de voir leur santé mentale affectée, "et ce aussi longtemps qu'ils continuent d'occuper des fonctions qui peuvent être perçues comme jetables ou de deuxième rang"⁵⁹.

⁵⁶ R. Wilkinson, *The impact of inequality. How to make sick societies healthier*, Routledge, 2005.

⁵⁷ Voir J. Furtos, *De la précarité à l'auto-exclusion*, Rue d'Ulm/Presses de l'École normale supérieure, 2009, p. 40.

⁵⁸ Idem, p. 22.

⁵⁹ S. Dettaney, A. Ciampi, *Contingent work and depressive symptoms: contribution of health selection and moderating effects of employment status*, août 2009, www.mcgill.ca.

5.9. SES RELATIONS SOCIALES ET INTIMES SONT FAIBLES

Avoir un réseau de relations sociales et avoir des contacts intimes peuvent s'avérer difficiles pour les personnes les plus pauvres. Dans une société individualiste, plusieurs études montraient déjà que la "relation à l'autre" tendait à s'amoinrir⁶⁰. Mais les situations de risque de pauvreté accentuent ce "déitement" des relations à l'autre.

Voyons cela dans un tableau.

Tableau 9

Différences dans le soutien social, selon le revenu par rapport au seuil de pauvreté		
	Non pauvres	Pauvres
Ne peut pas compter sur l'aide de l'entourage ou de la famille en cas de problèmes	5,5 %	8,5 %
Sentiments de solitude	8,8 %	13,1 %
Manque de soutien matériel		
Rester à son chevet	18,1 %	25,5 %
Aider pour préparer les repas en cas de maladie	13,3 %	16,7 %
Manque de soutien affectif		
De quelqu'un qui tient à vous et à qui vous tenez	11,6 %	16,2 %
De quelqu'un qui peut vous câliner	19,0 %	25,6 %
Manque de soutien émotionnel		
Discuter	10,7 %	18,8 %
Confier ses problèmes intimes et ses angoisses	16,0 %	22,7 %
Avoir des bons conseils	11,4 %	16,8 %
Manque d'interaction sociale positive		
Passer de bons moments	8,3 %	14,1 %
Se détendre	11,7 %	19,0 %

Enquête de santé 2001 (De Boyser et Levecque, 2007)

La différence est importante en fonction du seuil de pauvreté. On l'imagine aisément face à un tel tableau, la lutte contre la pauvreté passe bien entendu par l'aspect financier. Mais on ne peut en tout cas jamais s'en contenter. Il y a beaucoup d'autres aspects qui doivent être pris en compte. Favoriser le contact social est un de ces éléments clés. C'est la notion de "capital social" qui est ici mise en évidence.

*"Le capital social, qui couvre l'ensemble des liens et des réseaux qui unissent les groupes et les personnes au sein d'une communauté, les normes et les valeurs qu'ils partagent, est maintenant considéré, avec les ressources environnementales, le capital économique et le capital humain comme un des composants fondamentaux de la richesse d'un territoire"*⁶¹.

Cette richesse, il s'agit de la mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire mais aussi pour l'ensemble de la population. Bien entendu, mettre en relation les personnes avec d'autres ne se décrète pas, mais cela peut se favoriser. C'est une tâche qui incombe aux pouvoirs publics, lesquels sont relativement démunis pour différentes raisons.

- la société a fondamentalement changé de nature. Les sociétés traditionnelles étaient ancrées dans des relations préétablies, stables, attendues (prévisibles). Les sociétés modernes se sont débarrassées des cadres rigides de la tradition. Cela a "désencastré"

⁶⁰ Voir p. ex. S. Bartolini, *Perche gli americani sono sempre più infelici e perchè l'avarano sempre più?*, <http://www.benecomune.net>, mai 2008.

⁶¹ Brèves de l'Iweps, n°2, février 2008.

les individus, cela les a rendus autonomes et plus libres mais aussi plus individualistes et davantage tournés sur eux-mêmes. Le "narcissisme" fait partie de cette réflexion⁶². Dans ce type de société, qui d'emblée est moins solidaire, les personnes précaires voient leurs liens s'amenuiser. A cela, s'ajoute "la honte du pauvre", celui-ci a tendance à se replier sur lui-même, à couper tous les liens. Il reste seul. Il est dès lors relativement difficile (mais pas impossible) de créer du lien;

- les pouvoirs publics ont peu de moyens pour parvenir à cet objectif fondamental. Or, si comme on le pense, créer du lien social est un élément de cohésion sociale⁶³ et de bien-être de la société, on ne peut faire cette économie.

⁶² G. Lipovetsky, *L'ère du vide. Essais sur l'individualisme contemporain*, Gallimard, 1983.

⁶³ Pour aller plus loin dans ce sujet, voir *Elaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale. Guide méthodologique*, Conseil de l'Europe, 2005.

5.10. SON ESPÉRANCE DE VIE EST RELATIVEMENT FAIBLE

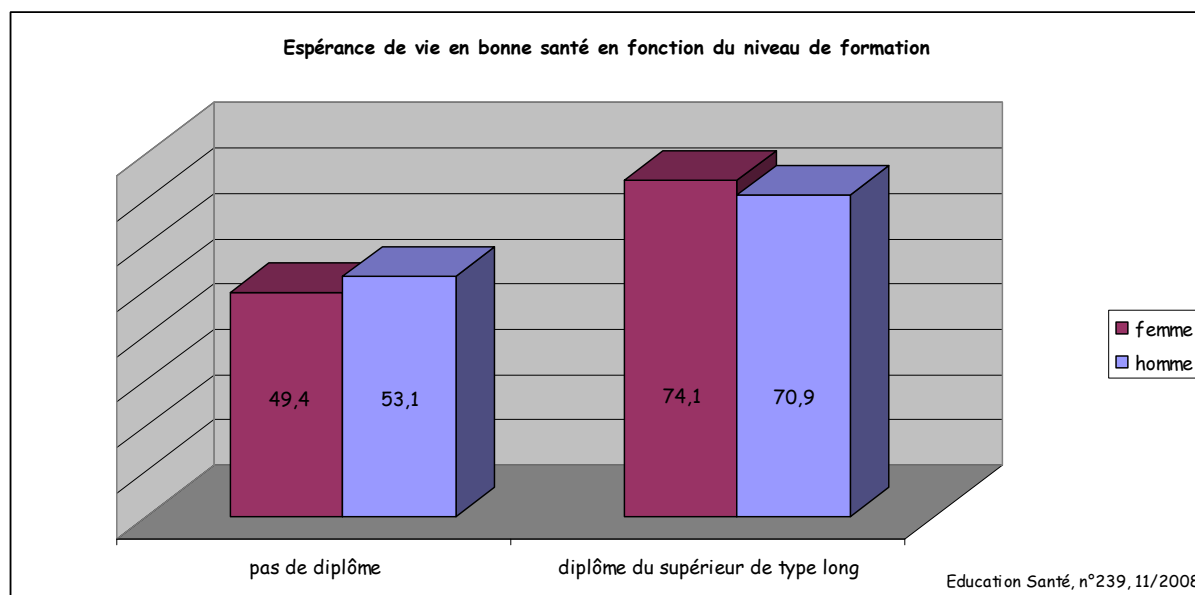
L'espérance de vie des femmes est supérieure à celle des hommes. Toutes les études le montrent. Et ceci est vrai quelles que soient les situations.

Par ailleurs, entre une femme sans bagage scolaire et une femme ayant un niveau scolaire supérieur de type long, il existe une différence d'espérance de vie de trois ans et demi⁶⁴.

Ce qui est encore plus frappant, c'est que le niveau de formation (ce qui a un important impact sur le taux de risque de pauvreté) modifie fondamentalement "l'espérance de vie en bonne santé". D'abord en fonction des genres: les femmes peu instruites (et on a vu que c'était le cas de notre "pauvre moyen") ont une espérance de vie en bonne santé inférieure de celle des hommes peu instruits de 3,7 ans.

Ensuite en fonction du niveau de formation: une femme sans diplôme a une espérance de vie en bonne santé inférieure de 25 ans à celle d'une femme avec une bonne formation.

Tableau 10



Ceci doit à nouveau mobiliser les pouvoirs publics pour cette priorité à donner à l'instruction et à la formation.

⁶⁴ Education santé, op. cit., p. 3.

5.11. SON LOGEMENT EST EN MAUVAIS ÉTAT

Dans 49 % des cas, les pauvres ont une habitation en mauvais état⁶⁵ avec une impossibilité de se chauffer correctement. Souvent, le logement se situe dans un environnement pollué, sale et où il y a un nombre d'actes de criminalité ou de vandalisme répertoriés beaucoup plus important qu'ailleurs. Souvent, pour permettre un espace plus grand pour les enfants, les femmes acceptent un environnement en effet peu confortable et un logement en mauvais état⁶⁶.

C'est dès lors dans un logement "inconfortable" qu'habite notre "madame pauvre moyen".

Voyons de plus près ce que l'on peut qualifier d'inconfortable.

Tableau 11

Pourcentage de personnes qui font partie d'un ménage confronté au problème suivant	Population en risque de pauvreté	Population qui n'est pas en risque de pauvreté
Manque d'espace (appréciation subjective)	21,6 %	8,1 %
Problèmes financiers pour chauffer suffisamment leur logement	32,9 %	11,3 %
Pas le confort élémentaire (pas bain/douche ou pas toilettes ou pas eau chaude)	5,4 %	1,5 %
Logement sombre, très peu de lumière du jour	12,6 %	7,9 %
Installation électrique en mauvais état	11,6 %	3,7 %
Conduites d'eau en mauvais état	6,9 %	2,4 %
Pas de chauffage central	25,5 %	12,1 %
Chaleur insuffisante en hiver	14,9 %	4,4 %
Fraicheur insuffisante en été	21,9 %	12,9 %
Insatisfait ou très insatisfait de son logement	22,6 %	9,6 %

EU-Silc 2007: module sur le logement: comparaison de la population totale, de la population en risque de pauvreté et de la population des locataires/propriétaires

Les plus pauvres ont un logement peu enviable dans la plupart des cas. Ajoutons que cette situation ne peut être considérée de manière isolée. Le logement a un impact sur la santé, la qualité de vie, la longueur de vie, etc. "Tout est dans tout" pourrait-on dire.

On ne peut dès lors qu'insister sur une politique qui intègre de manière importante le logement dans la lutte contre la pauvreté.

Nous pouvons confirmer avec notre étude sur "Le panier de la ménagère ... pauvre" cette situation. Les personnes ont un logement qu'elles décrivent comme humide et à la limite de l'insalubrité: *"mon habitation est tellement pourrie que je me sens comme un SDF chez moi"*.

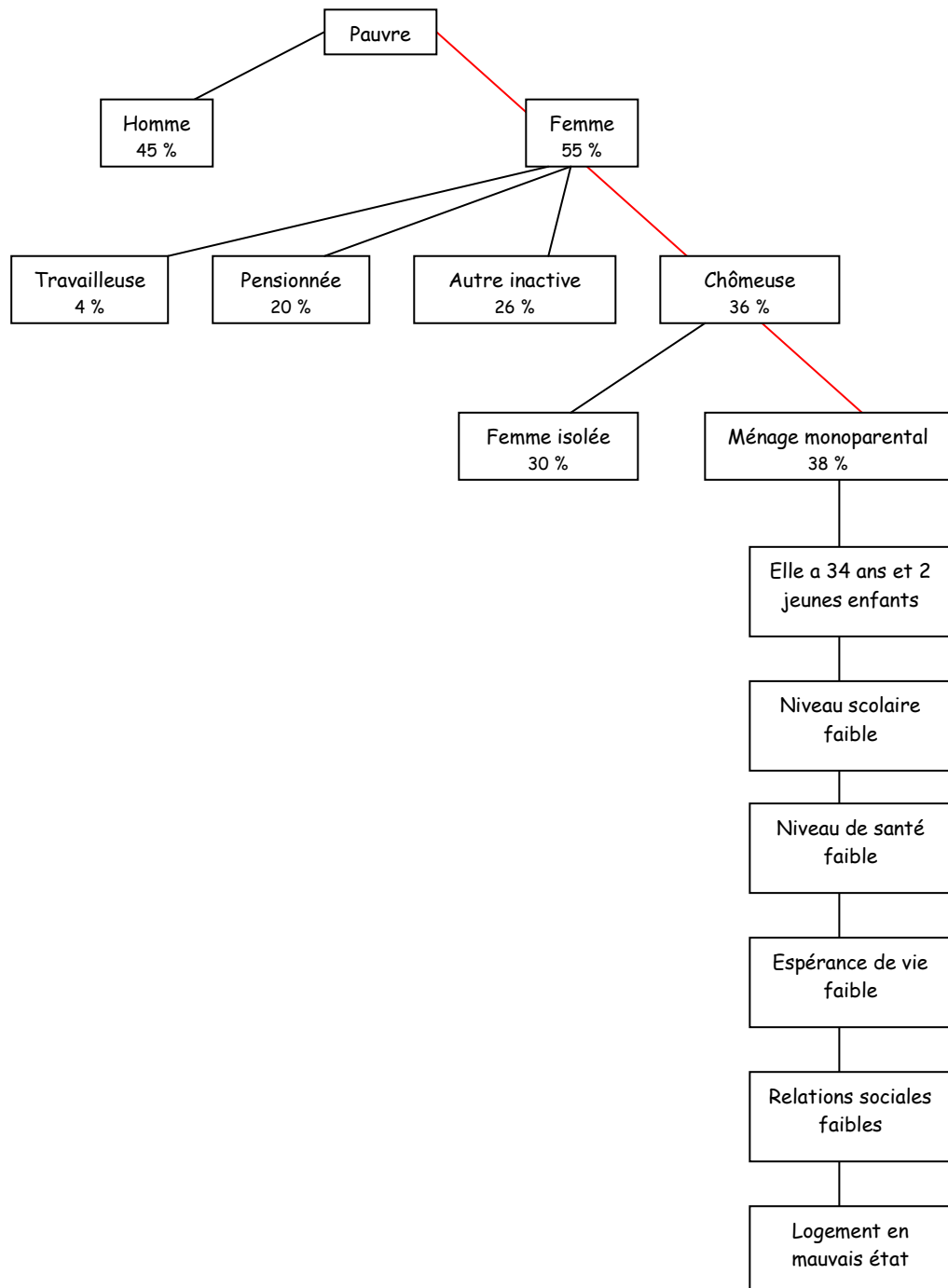
Il y a une politique du logement social à revoir et à adapter au type de public.

⁶⁵ Education santé, op. cit., p. 5.

⁶⁶ "Femmes, précarité et logement - Vrouwen, kansarmoede en huisvesting", Art. 23, op. cit., p. 19.

6. SYNTHÈSE

Faire en schéma une synthèse des différents thèmes que nous avons passés en revue va nous permettre d'attirer l'attention des travailleurs sociaux sur leur public et sur la vulnérabilité de celui-ci.



On ne peut évidemment pas faire des conclusions trop hâtives sur ce schéma. Être une femme n'équivaut évidemment pas à être pauvre. Être chômeur non plus, pas plus -en tant que tel- que vivre dans une famille monoparentale.

Mais par contre, une situation de chômage couplée avec une famille monoparentale peut être une situation de risque de pauvreté. Si on ajoute à cela un niveau de scolarité faible, cela doit éveiller l'attention du travailleur social.

Il faut remarquer que, hélas, une situation de pauvreté est très souvent cumulative, et une personne qui vient faire une demande dans un CPAS, dans une association ou autre institution spécialisée, présente rarement un seul aspect. Si tel est le cas, alors une prise en charge très rapide doit être faite afin d'éviter que le cumul ne se fasse.

7. QUELQUES REVENDEICATIONS

Arrivés à ce stade, avant la conclusion, il nous paraît important de faire état de propositions pratiques afin de trouver des réponses aux problématiques soulevées dans cette étude.

A. Généralement

- de manière globale, il faut que nous comprenions les changements structurels qui ont eu lieu dans notre société. Ces changements ont souvent été analysés mais n'ont pas encore trouvé un écho suffisant et, surtout, cela n'a pas été intégré dans nos mentalités. Nous vivons dans une société inégalitaire qui reconduit les inégalités et les accepte. Et bien que les inégalités se présentent dans de multiples secteurs, nous en avons vu une en particulier, c'est celle qui touche les genres. Il faut comprendre que tant que nous ne changerons pas nos mentalités, nous serons dans une "*société de l'humiliation*", pour reprendre les termes de A. Margalit⁶⁷;
- il convient de renforcer et appliquer les lois anti-discrimination;
- il faut, en Belgique, publier des statistiques fiables sur l'ensemble des discriminations;
- si la pauvreté est multidimensionnelle, on ne peut pas nier que son aspect financier est primordial. Il faut dès lors promouvoir un revenu qui permette de vivre une vie digne, et ce quel que soit le choix de vie de la personne en situation de pauvreté⁶⁸.

B. Le travail

Les femmes⁶⁹ doivent, au même titre que les hommes, pouvoir trouver à s'exprimer par une profession, y puiser leur entière autonomie et des droits individuels (droit à la pension, droit à l'assurance-maladie, droit au chômage). Rien ne peut justifier que les femmes⁷⁰ soient cantonnées dans des "petits boulots", dans des temps partiels subis ou dans un rôle ménager.

Or, comme le rappellent J. Delors et M. Dollé⁷¹, notre société tolère beaucoup trop facilement que les femmes ne soient pas valorisées comme le sont les hommes. Nous acceptons trop "naturellement" que les femmes soient cantonnées dans des emplois précaires.

Nous pensons pour toute personne:

- qu'il faut sécuriser les parcours professionnels avec des droits complets et avec des salaires décents;
- qu'il faut une évaluation concrète des besoins d'accueil pour les enfants, en considérant que les femmes doivent trouver facilement des places dans des crèches pour leur(s) enfant(s);
- il faut une politique de revalorisation salariale pour les bas salaires⁷². Un emploi doit permettre à celui ou celle qui l'occupe de mener une vie digne.

C. Enseignement - formation

- s'il y a bien eu une démocratisation de l'enseignement, celle-ci s'est davantage concrétisée sur l'aspect quantitatif que qualitatif. En effet, le système éducatif reste discriminatoire de manière générale⁷³ et l'accès aux études n'est pas assuré pour tous. Les frais d'accès ou les frais durant l'année sont inévitablement un frein à lever.

⁶⁷ A. Margalit, *La société décente*, Flammarion, 2007.

⁶⁸ Mémoire fédéral 2007 des Fédérations de CPAS belges.

⁶⁹ Mais ceci est valable pour toutes les personnes connaissant une ségrégation.

⁷⁰ Encore une fois, ce que nous disons ici vaut pour toute personne qui subit une forme de ségrégation.

⁷¹ J. Delors, M. Dollé, *Investir dans le social*, op. cit., p. 42.

⁷² Mémoire fédéral 2007 des Fédérations de CPAS belges.

⁷³ *L'école n'est pas toute seule*, Fondation Roi Baudouin, p. 39.

Quant aux filles, elles restent cantonnées à certaines filières⁷⁴, les lettres plutôt que les sciences, les sciences médico-sociales plutôt que les technologies industrielles;

- il y a une lutte à mener sur cette tendance à "filiériser" les personnes en fonction du genre ou des origines sociales;
- il faut donner des moyens à l'enseignement et à la formation qui représentent, comme nous l'avons vu, la base d'une politique d'investissement sociale. Il faut considérer les études et la formation comme un investissement rentable;
- la scolarité dépend du niveau atteint par les parents eux-mêmes et leurs caractéristiques socioprofessionnelles⁷⁵ "*tout le système scolaire est bâti en vue de la reproduction sociale ou du moins n'est pas organisé autour de la juste égalité des chances*". Une des raisons en est le manque d'accompagnement des enfants. Dès lors, il faut prévoir un accompagnement spécifique et de qualité;
- il faut dans l'enseignement primaire (à tout le moins) et secondaire diminuer le nombre d'élèves par classe. La qualité globale est à ce prix;
- la formation tout au long de la vie doit être concrétisée et ne pas rester à l'état d'intention⁷⁶. Ce sera le gage d'une vie stable dans des emplois qui ne le sont plus nécessairement.

D. Santé

- les inégalités sont en soi un facteur d'atteinte à une bonne santé ... physique et mentale. L'épidémiologue R. Wilkinson⁷⁷ a prouvé que l'inégalité, par les tensions dans les relations sociales qu'elle génère, a un effet important sur la santé. Il faut dès lors réduire les inégalités afin d'espérer une meilleure santé physique et psychique des citoyens;
- le contexte social, comme le montre le psychiatre J. Furtos⁷⁸ joue sur la santé. Il faut dès lors veiller à créer dans notre société un climat de confiance et de stabilité;
- le droit à la santé doit trouver un écho dans les moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics. Il n'est pas normal de reporter des soins urgents pour raisons financières;
- il faut absolument mettre le secteur de la santé dans un contexte et mettre en débat ce contexte général.

E. Age

- les petites pensions doivent être revues à la hausse. Il n'est pas acceptable que l'âge devienne un synonyme de pauvreté dans un nombre de cas croissant;
- les maisons de repos et les maisons de repos et de soins non marchandes doivent faire l'objet d'une analyse des besoins et être tenues comme une priorité politique afin qu'un accueil adéquat soit assuré par un personnel compétent;
- il faut, en outre, encourager les structures alternatives pour personnes âgées (centre de jour, les courts séjours, etc.).

⁷⁴ J. Gadrey, *En finir avec les inégalités*, Mango Littérature, 2006, p. 33.

⁷⁵ J. Delors, M. Dollé, *Investir dans le social*, op. cit., pp. 144 et 149.

⁷⁶ A. Supiot (dir.), *Au-delà de l'emploi. Transformations du travail et devenir du droit du travail en Europe*, Flammarion, 1999.

⁷⁷ R. Wilkinson, *The impact of inequality. How to make sick societies healthier*, op. cit.

⁷⁸ J. Furtos, *De la précarité à l'auto-exclusion*, op. cit., p. 22.

F. Relations sociales

Il est difficile d'avoir comme revendication de sortir l'humain de sa vision individualiste, néanmoins, nous pensons qu'il est possible de susciter les relations sociales, par des espaces publics plus conviviaux, par des projets spécifiques (p. ex. les services d'insertion sociale des CPAS wallons), et également par un travail de valorisation de la richesse que peut représenter la relation à l'autre. Il y a là un défi important à relever et nous pensons qu'il est du devoir des pouvoirs publics de créer un débat sur ce thème.

G. Logement

- la priorité dans une politique du logement c'est d'offrir un nombre de logements sociaux plus important. Il faut pour cela construire des logements en fonction des besoins, c'est-à-dire en nombre et en espace (certains logements sociaux qui comprennent 3 chambres sont attribués à un couple p. ex.);
- le développement des agences immobilières sociales (AIS) doit être assuré;
- lutter contre les logements inoccupés ou insalubres par l'activation des réquisitions "douces" des logements à mettre à disposition des CPAS et des AIS;
- élargir les critères d'accès aux logements sociaux;
- trop souvent, les logements proposés aux personnes les plus pauvres sont de qualité médiocre, et des fois cela est proposé à des prix exorbitants. Il faut d'une part revoir à la hausse les subsides liés aux cautions locatives. Il faut d'autre part octroyer aux CPAS, dans le cas des bénéficiaires d'une aide sociale, les moyens de visiter les lieux et ainsi s'assurer de voir les bénéficiaires occuper un logement correct à un prix correct;
- il faut parvenir à maîtriser l'évolution des loyers. Le loyer ne devrait pas pouvoir augmenter sans limite en cas de changement de locataire; son montant et son évolution devraient être déterminés en fonction des caractéristiques du bien. Des caractéristiques permettant d'objectiver le loyer devraient être recensées par tout intervenant relevant d'une autorité publique qui visite un bâtiment mis en location.

Il va sans dire que ces quelques revendications sont exemplatives et non exhaustives. Chacun des acteurs concernés par les matières a des revendications particulières qui méritent d'être écoutées et mises en débat.

CONCLUSION

Cette anthropométrie, "portrait-robot" en quelque sorte de l'Homme pauvre moyen, nous a permis de nous rendre compte que la pauvreté ne se limite pas à ses cas extrêmes. Le SDF est assez visible. Le mendiant est assez visible. Mais la voisine qui travaille à mi-temps, a deux enfants et un logement proche du vôtre est relativement peu visible. Pourtant, il se peut qu'elle ait des difficultés dans sa vie quotidienne et probablement souffre-t-elle de cette situation. Et pourtant aussi, son "invisibilité" nous la fait presque ignorer. Et peut-être même ne va-t-on pas comprendre qu'un service public puisse lui venir en aide car "elle est tellement comme nous!". C'est ce que certains sociologues appellent "la frustration égalitaire". Pourquoi aider quelqu'un qui est presque comme moi et dans ces conditions alors, pourquoi ne pas m'aider, moi? Car "moi aussi" j'ai des problèmes similaires.

La frustration égalitaire mine la politique sociale dans nos sociétés contemporaines. Nous cherchons toujours le bouc émissaire de notre mal-être, et tout le monde trouve un coupable. Ainsi, les travailleurs s'en prennent aux chômeurs. Les chômeurs aux bénéficiaires d'une aide sociale, ces derniers aux étrangers, les étrangers européens aux étrangers extra-européens, etc.

Le sociologue S. Paugam parle à ce propos du "détournement du discrédit"⁷⁹, c'est-à-dire le stigmate du "pauvre" (le "profiteur") est tel qu'il faut sans cesse déplacer ce stigmate et le reporter sur "l'autre". Mais dans ce cas, pour les pauvres, "l'autre" est quasi toujours un "autre pauvre".

C'est une des grandes caractéristiques de nos sociétés, c'est que nous n'en voulons plus aux riches d'être riches (sauf quand la richesse se fait humiliante)⁸⁰ mais nous avons du mal à accepter qu'il n'y ait pas plus de différences entre les catégories de pauvres⁸¹. Nous cherchons la distinction. Même dans une même catégorie sociale, il importe de montrer que "nous ne sommes pas comme eux".

Reste un problème de taille, dans les mêmes catégories sociales, la distinction du genre fonctionne mal (on a plus de mal à détourner le discrédit sur les femmes, du moins à le faire ouvertement). Or, nous l'avons vu le long de cette étude, le risque de pauvreté est le plus élevé du côté des femmes. C'est une pauvreté qui n'est pas nécessairement visible, ou plutôt pas directement visible, mais bien présente et néfaste tant pour les personnes que, de manière plus globale, pour la société. Société qui connaît d'importantes modifications sociales et familiales qui ont eu lieu depuis trente ans mais qui étrangement ne trouve pas les réponses adéquates. On peut dès lors penser que nous restons dans une société sexiste et peu à même de repenser ses "fondamentaux". Lorsqu'une société est faite par les hommes pour les hommes, peu de place est laissé aux femmes. Et c'est très probablement la première piste de solution qu'il nous faut imaginer: remettre en question nos conceptions de la société, nos bases. Nous avons quitté la société de "M. Gagnepain" et "Mme revenu d'appoint" et nous avons beaucoup de mal à imaginer, et encore plus à concrétiser, "M. Gagnepain" et "Mme Gagnepain". C'est, nous semble-t-il, par le changement des mentalités que l'on peut imaginer commencer à lutter contre la pauvreté plutôt que d'essayer de la réguler.

⁷⁹ S. Paugam, *La disqualification sociale, Essai sur la nouvelle pauvreté*, PUF, 1991, p. 201.

⁸⁰ S. Paugam (dir.), *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, PUF, 2007.

⁸¹ F. Dubet, *Le travail des sociétés*, op. cit.

Nous l'avons vu aussi, nous devons repenser notre conception de la politique en amenant celle-ci vers une politique d'investissement sociale. Avec cela on quitte une politique de régulation de la pauvreté pour aller vers une politique structurelle qui organise la société autrement en misant sur les potentialités de chacun et en valorisant ses ressources. Ce que l'on peut envisager avec un enseignement de qualité et une formation envisagée non pas uniquement avant l'entrée dans le monde actif mais également durant la vie active. C'est aussi le cas lorsque l'on prend en compte la nouvelle donne sociale et familiale de nos sociétés et que l'on investit dans les crèches et l'accueil des enfants, tout comme dans les maisons de repos (MR) et les maisons de repos et de soins (MRS). Ce que l'on peut aussi envisager avec l'insertion sociale. Malheureusement, cela ne semble pas la priorité politique actuelle, et nous sommes bien obligés de constater que la véritable "lutte contre la pauvreté est le parent pauvre du budget" des gouvernements⁸².

Le défi de nos sociétés est de taille mais est trop souvent relégué à un problème de financement de la sécurité sociale. Ce problème existe, certes, mais il ne doit pas occulter une profonde modification structurelle de la société qui demande des réponses structurelles. Nous prôtons une société d'investissement social.

Sans être le contraire d'une société d'activation sociale, qui reste assez binaire en donnant des droits et en exigeant, souvent de manière automatique et aveugle⁸³, en échange des obligations; la société d'investissement intègre une vision triade⁸⁴ ou s'il y a bien des droits et des obligations, il y a aussi une prise en compte des capacités de la personne. On a alors une relation droits-obligations-capacités.

Et un des rôles de la société est de permettre à toute personne d'améliorer ses capacités (au sens large): par les études, par la formation, par la prise en charge des enfants ou des aînés, par la résolution de problèmes fondamentaux comme le logement ou l'accès à la santé, par le combat effectif contre les discriminations, etc.

Alors, et alors seulement, une politique sociale peut être menée avec de véritables perspectives. C'est ce chemin que nous devons emprunter.

⁸² Voir à ce sujet le communiqué de presse des trois Fédérations de CPAS du pays en date du 8.10.2009, http://www.uvcw.be/no_index/cpas/com-presse-091008.pdf.

⁸³ Voir p. ex. le plan d'accompagnement des chômeurs.
Voir R. Cherenti, *Les exclusions Onem. Implications pour les CPAS*, Fédération des CPAS, UVCW, 2009.

⁸⁴ J. De Munck, "Blocages et recompositions de la société civile" in *La Revue Nouvelle*, 2000.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	2
1. INTRODUCTION	4
2. METHODE	6
3. QU'EST-CE QUE LA PAUVRETÉ?	8
4. LES PAUVRES	9
5. PETITE ÉTUDE ANTHROPOMÉTRIQUE	10
5.1. L'HOMME LE PLUS PAUVRE DE WALLONIE EST UNE FEMME	11
5.2. CETTE FEMME EST CHÔMEUSE	14
5.3. CETTE FEMME A 34 ANS	17
5.4. CETTE FEMME EST BELGE	20
5.5. CETTE FEMME VIT DANS UN MÉNAGE MONOPARENTAL	22
5.6. ELLE A 2 ENFANTS	24
5.7. SON NIVEAU SCOLAIRE EST FAIBLE	25
5.8. SON NIVEAU DE SANTÉ N'EST PAS BON	27
5.9. SES RELATIONS SOCIALES ET INTIMES SONT FAIBLES	29
5.10. SON ESPÉRANCE DE VIE EST RELATIVEMENT FAIBLE	31
5.11. SON LOGEMENT EST EN MAUVAIS ÉTAT	32
6. SYNTHÈSE	33
7. QUELQUES REVENDICATIONS	35
CONCLUSION	38